

Help Animals

MARS 2019

Revue trimestrielle NUMÉRO 152

info



Printemps

2019



COMMENT

Devenir Membre?

Sachez toutefois que votre cotisation, quelle qu'elle soit, n'est pas déductible de vos impôts. Ainsi, pour que les dons que vous nous accordez généreusement puissent être effectivement déductibles de vos impôts, il faut qu'ils atteignent sur une année un montant minimum de 40,00 euros (hors cotisation). Dès lors, si vous effectuez plusieurs paiements sur un même versement (à savoir, par exemple : cotisation, don, calendrier, animaux 3ème âge,...), il est très important de bien y spécifier le montant que vous désirez attribuer à chacune des opérations concernées.

En effet, depuis que nous avons reçu l'agrément du Ministère des Finances, nous avons parfois été confrontés à quelques difficultés car il arrivait que des membres aient globalisé tous leurs paiements réalisés sur une année alors que certaines catégories d'entre eux ne pouvaient être déductibles (tels que cotisation, calendrier,...).

Comme vous le savez, nous ne sommes pas subsidiés : cette agrément accordée par l'Etat nous permet donc de recevoir plus de dons. Il faut que cela soit un avantage « réciproque », aussi bien pour vous que pour nous : alors que vous bénéficiez d'une réduction d'impôts toujours bienvenue, nous espérons de notre côté recevoir des dons de valeur plus importante afin de nous permettre de mieux assumer tous nos frais toujours plus élevés.



facebook.com/helpanimals.be

WWW.HELPANIMALS.BE



*Vos dons sont
notre **unique**
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

Merci pour eux !

Sommaire

Le mot du président

P.04

Adoptions

P.10

Les nouvelles de BRAINE-LE-CHÂTEAU

P.12

Saisie de chevaux

P.14

Une adoption parmi tant d'autres

P.16

Ils nous ont quittés

P.18

Les heureux

P.20

Le code wallon du bien-être animal

P.21

Conseil Bruxellois du Bien-Être Animal

P.22

L'espérance de vie des animaux

P.26

Réussir l'adoption de votre chiot

P.28

La Chance de Roméo

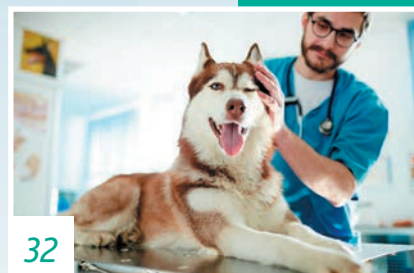
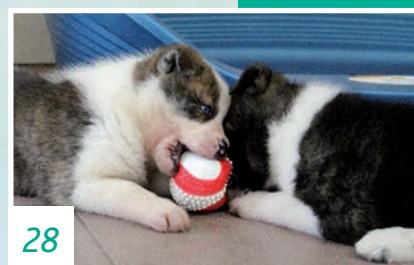
P.30

Vermifuger nos animaux de compagnie

P.32

Journée mondiale des bénévoles

P.34



★ **Braine-le-Château** 10 rue du Bois d'Apechau
1440 Braine-le-Château

📍 Ouvert tous les jours de 13h00 à 17h00
(Sauf les dimanches et jours fériés)

★ **Anderlecht** 203 rue Bollinckx
1070 Anderlecht
T. 02/523.44.16
F. 02/520.19.76

📍 Ouvert tous les jours de 10h00 à 17h00
(Sauf les dimanches et jours fériés)
📧 info@helpanimals.be - . www.helpanimals.be
facebook.com/helpanimals.be

🚗 **EN VOITURE**: Venant de Paris ou plus près, d'Uccle, prendre l'autoroute E19 en direction de Bruxelles. Sortie n° 17 (Anderlecht Industrie). Descendre le ring et se serrer sur la bande de gauche le long des Ets. Viangros. Rouler doucement, la première à gauche est la rue Bollinckx.

🚌 **LEBUS78**: Départ gare du Midi terminus, descendre à l'arrêt "boulevard International", marcher direction ring, au feu traverser, prendre la rue Bollinckx sur la gauche.

🚌 **LE BUS 49**: Entre la gare du Midi et Bockstael. Descendre à l'arrêt "Digue du Canal", se diriger vers le boulevard Industriel à gauche direction ring, au 2ème feu rouge prendre à droite puis directement à gauche dans la rue Bollinckx (en face des Ets. Viangros).

🚌 **LE BUS 98**: (pas le dimanche) descendre à l'arrêt Bollinckx, suivre les panneaux (Ets. Viangros – entrée principale : nous sommes en face).

🚌 **DE LIJN**: Nous signalons à nos visiteurs que l'arrêt « Bollinckx » est aussi desservi par les bus « DE LIJN » 153-154-155 et 810.

RÉDACTION : J.J. Pegorer - A. Dumortier - S. Devis - Ch. De Meyer - E. Schwarz - A.S Muffat - Ch.Loeman

EDITEUR RESPONSABLE Help Animals asbl : J.-J. Pegorer **TRADUCTION** : K. Willaert, I. Cardon, G. De Grauwe, T. De Weerd, C. Leo, K. Van Praet, M. Van der Stappen
H. Broucke, G. Van Cauwelaert **CRÉATION** : Studio David SPRL **PHOTOS** : F. Marcy - E. Schwarz - F. Follacchio - Guy David - L.Fidan



Jean-Jacques PEGORER
Président d' HELP ANIMALS

Un grand bonjour à vous, chers membres et amis des animaux !

Le temps ne suspend pas son vol et l'année 2019 est déjà bien entamée. Vous lirez dans ce feuillet trimestriel un compte-rendu de certaines de nos dernières actions et réalisations, au cours des dernières semaines. Pour commencer, voici les chiffres « animaliers » pour faire un bilan très concret de l'année 2018. Les entrées dans nos deux refuges en 2018 : 270 chiens, 570 chats, 3 chevaux/poneys, 2 ânes, 6 chèvres/boucs, 4 moutons, 2 cochons (au total 857 animaux, sans compter les poules/coqs, canards, lapins, cobayes...). Les adoptions en 2018 : 821 à Anderlecht et 19 à Braine-le-Château, soit un total de 840 animaux adoptés chez HELP ANIMALS en 2018. A la mi-janvier 2019, depuis 1981, 26.355 animaux ont déjà été adoptés chez HELP ANIMALS (ce chiffre ne comprend pas les centaines d'animaux perdus qui ont retrouvé leur maître grâce à nous).

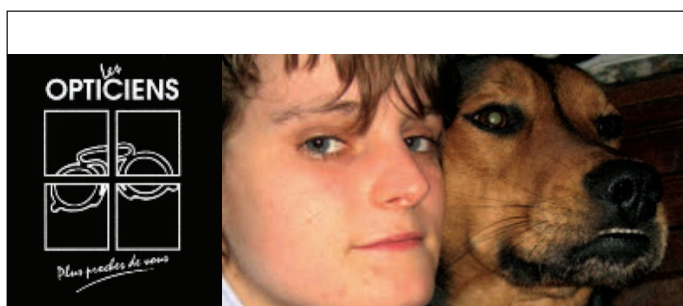
En vue de faire face aux besoins et de pouvoir prendre en charge ces animaux dans des conditions optimales, nous avons été contraints ces derniers temps d'effectuer des travaux de transformation du refuge d'Anderlecht, et nous terminons tout

doucement l'aménagement de notre deuxième et nouveau refuge de Braine-le-Château.

A Anderlecht, le nouveau bâtiment est désormais opérationnel, mais les travaux « annexes » se poursuivent : la toiture du chenil des petits chiens a été entièrement refaite au cours de cet hiver 2018/2019 et la finition intérieure (plafonds, ...) de ce chenil est en voie d'achèvement, ce qui nous permettra d'assurer tout le confort de nos petits protégés. Dès que les conditions climatiques (gel) le permettront, les terrasses extérieures des nouvelles pensions chats pourront être carrelées et les grillages extérieurs posés, ce qui nous permettra d'enfin inaugurer nos trois nouvelles pensions chats, au service de nos membres. Nous pourrions alors terminer le réaménagement de la cour avant et du couloir vers l'arrière du refuge, dans le courant de cette année 2019. Par contre, la transformation des 3 pièces (anciens bureaux administratifs) en locaux supplémentaires d'accueil pour chats et chatons devra attendre encore un peu, car pour des raisons financières et budgétaires, il nous faut d'abord terminer entièrement les travaux en cours, avant d'en entamer d'autres.

A Braine-le-Château, le chantier a très bien avancé, malgré les rigueurs de l'hiver qui ont retardé certains travaux extérieurs. Le bureau d'accueil des visiteurs est déjà opérationnel, et de vastes travaux de terrassement permettent d'aménager les abords et le parking. Le nouveau refuge « prend forme » et la fin des travaux y est prévue pour mai-juin (environ). Finalement, afin de pouvoir terminer le chantier plus à l'aise, nous avons décidé de l'inaugurer en y organisant nos premières journées Portes Ouvertes **le week-end des 7 et 8 septembre 2019**.

Bloquez d'ores et déjà cette date dans vos agendas, car le moment tant attendu par nombre d'entre vous pourra enfin avoir lieu ! Dans l'entre-temps, ceux d'entre vous qui seraient impatients de se faire une première idée peuvent d'ores et déjà visi-



OPTICIEN C. VANDEN HEUVEL

SPÉCIALISTE VARILUX
Avenue du Duc Jean 30 [Parking aisé]
1083 Bruxelles Tél. 02 426 47 62



TRIBEL METALS

VIEUX MÉTAUX

Rue Saint-Denis 158/162 - 1190 Bruxelles
TÉL. +32-2-346 39 39 FAX +32-2-346 68 60

WWW.TRIBEL.BE

ter le site de Braine-le-Château (même non entièrement terminé), « Les écuries d'HELP ANIMALS », rue du Bois d'Apechau n° 10, du lundi au samedi de 13 h à 17 h.

Ces grands chantiers dans nos deux refuges étaient vraiment nécessaires et permettent de donner à HELP ANIMALS une nouvelle dimension, à la hauteur de sa réputation de belle et « vraie » association de protection des animaux, mais nos réserves financières ont été pour cela mises à forte contribution, et inlassablement, mon rôle consiste à vous rappeler l'importance de vos dons et de vos contributions financières, car sans votre soutien financier, tout cela ne serait pas possible !

Continuez donc à nous aider, toute contribution généreuse – même la plus modeste – étant indispensable pour nous permettre de fonctionner et de faire face aux besoins du terrain. Ainsi, en cette fin du mois de janvier, lorsque la Commune de Tubize nous a demandé de prendre en charge des oies blessées, qui ont été soignées et accueillies illico dans nos confortables installations de Braine-le-Château, qui commencent à devenir une vraie petite arche de Noé, mais après tout, c'est pour cela que nous existons : venir au secours des animaux, et répondre présent chaque fois que nous le pouvons ! N'oubliez pas que dans notre refuge de Braine-le-Château, il est également possible d'y adopter des poules et canards, lapins et cobayes, ..., tous provenant de sauvetages et aspirant à une vie meilleure.

Ces Portes Ouvertes des 7 et 8 septembre 2019 à Braine-le-Château nous permettront, par la suite, de reprendre le cycle habituel suivant : Portes Ouvertes au refuge d'Anderlecht en décembre (pour la Noël des animaux), et au refuge de Braine-le-Château en juin (avant les vacances d'été). Maintenir ce lien régulier avec nos membres est essentiel pour la vie de notre association, et notre agréable tradition des Portes Ouvertes à échéance bisannuelle reprendra donc prochainement vigueur, après cette interruption due aux travaux.

Sur le terrain de la protection animale en Belgique, le nouveau Code wallon du Bien-Etre animal est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2019 sous l'impulsion du Ministre Carlo DI ANTONIO, et ce Code devrait donner de nouveaux moyens d'action (notamment via les bourgmestres) pour venir plus directement en aide aux animaux en situation de danger. Nous rencontrerons prochainement les autres S.P.A. wallonnes afin de renforcer des liens de collaboration, et vous lirez dans ce magazine un premier exemple très concret d'une telle collaboration entre les refuges, début janvier 2019 pour le sauvetage de chevaux à l'abandon à Ciney (au cours de cette opération de sauvetage, l'intervention de l'équipe d'HELP ANIMALS a été, je puis vous le dire, très appréciée pour son efficacité par nos collègues et amis des autres refuges !).

Même chose à Bruxelles : les présidents et directeurs des refuges de VEEWEYDE, LA CROIX BLEUE et HELP ANIMALS se sont rencontrés et ont décidé de tisser des liens de collaboration et de concertation entre les refuges de la capitale, et j'en profite pour souhaiter bon succès au nouveau président nommé de VEEWEYDE, M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, qui est un ami de longue date d'HELP ANIMALS.

C'est donc sous ces heureux auspices que l'année 2019 a commencé, et je vous souhaite à présent bonne lecture de votre journal trimestriel, que nous essayons de rendre intéressant et varié.

A très vite,

Jean-Jacques PEGORER
Président d'HELP ANIMALS



*Vos dons sont
notre **unique**
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

Merci pour eux !

Belfius BE 57-068-2036135-35 ING BE 71-310-0029180-69

Travaux à Braine-le-Château

Nouvel espace d'accueil
des visiteurs



Des locaux très
conviviaux et lumineux



Avant



Maintenant



Travaux à Braine-le-Château



Avancée spectaculaire des travaux :
le nouveau refuge prend forme !





*Un refuge tout confort
pour tous nos protégés !*



Offrez-leur un NOUVEAU FOYER...

Vous connaissez déjà notre rubrique « nos chiens et chats à adopter » sous forme de simples cartes d'identité. Aujourd'hui, Help Animals a considérablement grandi !

Chevaux, ânes, chèvres, moutons, cochons... et bien d'autres ont désormais rejoint notre mini « Arche de Noé » à Braine-le-Château : nous avons décidé de les intégrer, eux aussi, dans nos fiches d'adoption afin de vous permettre de visualiser le large éventail de nos protégés en quête d'un nouveau foyer.

Chaque signalement n'évoque que des données « élémentaires » : en effet, accueillir chez soi un animal ne s'improvise pas à partir d'un coup de foudre visuel. Pour être vraiment sûr(e) que vous êtes faits l'un pour l'autre, il est primordial que vous établissiez un contact physique véritable avec lui (en venant le visiter, le caresser ou le promener régulièrement) car son comportement peut évoluer au fil du temps, mais également varier en fonction de la personne qui le côtoie.

Aussi, afin de réunir un maximum de renseignements fiables à propos de l'animal qui vous attire, nous vous invitons à consulter notre site Internet, qui est actualisé chaque jour (www.helpanimals.be) ou à vous informer (sur place ou par tél. : 02/523.44.16) auprès de notre équipe qui vous communiquera volontiers toutes les précisions nécessaires sur l'animal avec lequel vous souhaiteriez partager un beau chemin de vie, tout en sachant que certains d'entre eux peuvent avoir été adoptés entre la rédaction de ce magazine et sa distribution.



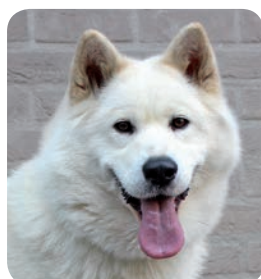
CATY
EUROPÉEN
FEMELLE STÉRILISÉE
NÉE : 14/02/2014



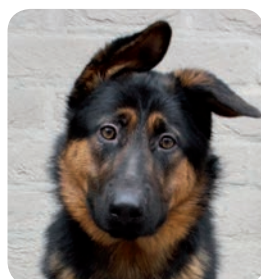
AIKO
CROISÉ FOX
MÂLE
NÉ : 14/01/2017



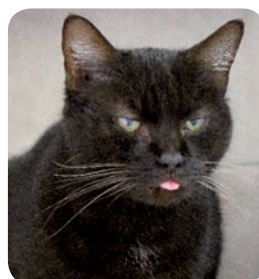
JULIE
EUROPÉEN
FEMELLE STÉRILISÉE
NÉE : 08/11/2015



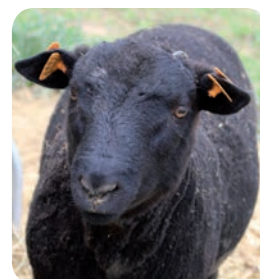
SAKURA
AKITA
FEMELLE STÉRILISÉE
NÉE : 03/07/2017



REX
BERGER ALLEMAND
MÂLE
NÉ : 03/03/2018



MOUCHKA
EUROPÉEN
FEMELLE STÉRILISÉE
NÉE : 09/01/2016



CHOCAPIC
MOUTON
MÂLE CASTRÉ
NÉ : 13/09/2016



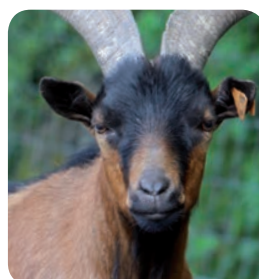
BOBBY
CROISÉ BERGER ALLEMAND
MÂLE CASTRÉ
NÉ : 08/02/2016



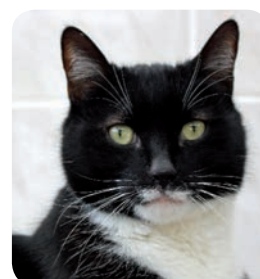
ROYAL
TROTTEUR
HONGRE
NÉ : 13/07/2004



CLYDE
ÂNE DE PROVENCE
MÂLE CASTRÉ
NÉ : 01/01/2014



FLY
BOUC
MÂLE CASTRÉ
NÉ : 01/01/2009



NICKY
EUROPÉEN
MÂLE CASTRÉ
NÉ : 31/01/2011



Les mémoires d'un chat

Hiro Arikawa,
Actes Sud.

Un chat de gouttière au franc-parler, qui comprend le langage humain, a pris ses quartiers dans le parking d'un immeuble de Tokyo. Habitué de l'errance, il n'échangerait pour rien au monde sa précieuse liberté contre le confort d'un foyer... jusqu'au jour où, percuté par une voiture, il est contraint d'accepter l'aide de Satoru, qui l'accueille dans son appartement, le soigne et le nomme Nana (« sept » en japonais, pour rappeler la forme de sa queue). Une complicité respectueuse s'installe entre le félin et celui qui sera l'humain de sa vie. Mais après cinq années de cohabitation en parfaite harmonie, un événement imprévu oblige Satoru à se séparer de son fidèle compagnon. Anxieux de lui trouver le meilleur maître, il prend la route pour le présenter à ses futurs potentiels « parents adoptifs ». Débute alors pour les deux compères un long périple émaillé de retrouvailles aux quatre coins du Japon, du Mont Fuji à l'île d'Hokkaido qui sont pour Nana, bien décidé à suivre Satoru jusqu'au dernier voyage, autant d'occasions de découvrir le passé de son bienfaiteur et de nous révéler – avec sa vision féline lucide et impertinente – maintes facettes de la société nipponne.

Roman original, drôle, profond, intrigant et touchant, *Les mémoires d'un chat* est une vraie pépite qui vous ravira à coup sûr : à travers les yeux de Nana, chat sage, intelligent et empathique, Hiro Arikawa assemble le puzzle d'une vie et réussit, par petites touches poétiques, à nous livrer un portrait à la fois délicat et bouleversant d'un jeune homme marqué par un destin tragique. Elle y invite aussi subtilement ses lecteurs à sonder la complexité des rapports humains, les problèmes sociaux du Japon contemporain et, surtout, la puissance du lien qui unit l'Homme et l'animal. Chats, Japon, amitié, voyages révélateurs... qu'attendez-vous pour vous laisser emporter par ce chaleureux rayon d'humour et cette formidable vague d'émotion ?



Le chat du Dalaï-lama

David Michie,
ADA éditions.

De retour d'un voyage aux États-Unis, le Dalaï-Lama patiente dans les embouteillages de New Delhi.

Son regard est attiré par un chaton famélique qu'il sauve de justesse des bidonvilles pour l'emmener vers son sanctuaire du Jokhang découvrir les secrets de la sagesse éternelle et du bonheur véritable qui ne se révèlent que dans les moments de grande tranquillité entre l'humain et l'animal. Devenue bien vite une magnifique Himalayenne, vous suivrez les aventures du CDSS (chat de Sa Sainteté, qu'il surnomme affectueusement sa « petite lionne des neiges ») nous livrant, sur un ton mêlant raffinement distingué et instinct animal, des anecdotes de sa vie de bouddhiste félin tandis qu'il se frotte contre les vedettes hollywoodiennes, qu'il enseigne aux pieds des maîtres tibétains, et qu'il apprend ce qu'est la vie d'un bodhisattva au XXI^e siècle.

Léger et amusant, égayé d'une galerie de personnages aussi sympathiques qu'attachants, *Le chat du dalaï-lama* renferme aussi des leçons spirituelles qui ne manqueront pas d'alimenter votre curiosité et votre réflexion. Un roman à conseiller à tous les « félinophiles » qui veulent découvrir de jolies leçons de vie à méditer, sans se prendre la tête avec des termes techniques ou philosophiques prétentieux et incompréhensibles.

Anne Dumortier





LES NOUVELLES DU CÔTÉ de Braine-le-Château



*Stéphanie DEVIS
Vice-présidente d'Help Animals*

Chers membres, Chers amis,

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter à mon tour une heureuse année 2019, déjà bien entamée.

Nous tenons à vous remercier pour votre soutien et votre générosité depuis toutes ces années. Sans vous, nous n'en serions pas là ! Merci de tout cœur car c'est vous qui nous permettez de faire tout ce que nous réalisons « sur le terrain » de la protection animale.

L'année 2018 s'est clôturée sur une note très positive : l'adoption de deux chevaux, GUAPPA et COW-BOY.

En décembre, nous avons en effet fait la connaissance d'un couple avec deux enfants, passionnés par les animaux. Ils souhaitaient adopter deux chevaux, mais désiraient surtout redonner une chance à un animal plus âgé, moins enclin à retrouver une famille.

Après quelques travaux d'aménagement chez eux, tout était prêt pour les accueillir.

Le transport a eu lieu le 8 décembre 2018. Embarquer des chevaux dans un van n'est pas chose aisée ; ils sont parfois inquiets et peuvent faire preuve d'une certaine nervosité face à cette « boîte sombre ». Certains chevaux peuvent réagir très mal à cette expérience et c'est un moment que, parfois, nous appréhendons.

GUAPPA s'est cependant montrée exceptionnelle car, en deux minutes à peine, elle était déjà dans le van. COW-BOY a été, quant à lui, beaucoup plus réticent, mais à force de patience et de douceur, il a finalement rejoint GUAPPA. Le trajet s'est très bien passé et, à la sortie du van, ils ont découvert leur nouveau domaine où ils coulent désormais des jours heureux avec leurs nouveaux propriétaires. Nous recevons depuis lors de leurs nouvelles et ils se sont parfaitement adaptés, ils sont choyés comme jamais. Mission accomplie pour HELP ANIMALS, une de plus...

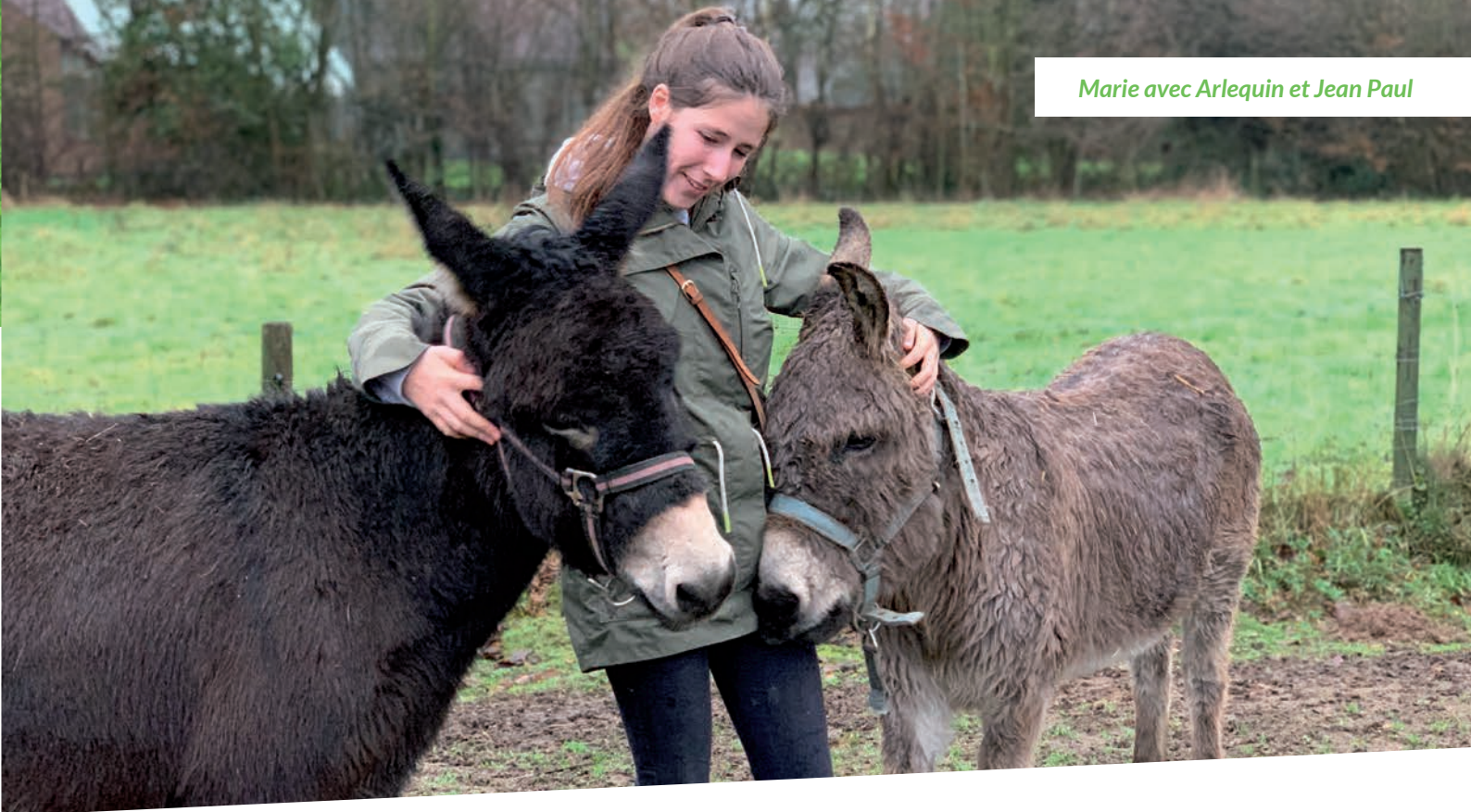
Le 12 janvier 2019, c'est au tour de notre petit âne ARLEQUIN d'être adopté. Il avait été saisi chez son ancien

Cow Boy, Guappa, Jessica et Geert Vanden Branden



Hades, Zenon et Sanchez





propriétaire en juillet 2018. Il n'avait alors qu'un an, était squelettique et laissé quasiment à l'abandon avec d'autres ânes adultes, luttant tous pour leur survie. Arrivé chez HELP ANIMALS, nous lui avons donné une alimentation riche et des vitamines adaptées. Il nous aura tout de même fallu quelques mois pour le remettre sur pied et, à force d'amour et de patience, ARLEQUIN était redevenu un petit âne heureux de vivre. Le jour de l'adoption, il s'est laissé embarquer sans le moindre souci vers OHAIN, où sa nouvelle famille et l'autre âne, JEAN-PAUL, l'attendaient avec impatience. Tout s'est passé à merveille. ARLEQUIN s'est tout de suite senti chez lui. Ils sont heureux à deux et nous leur souhaitons une longue et merveilleuse vie auprès de leur famille d'adoption qui veille sur eux.

Ce joli mois de janvier 2019 se terminera comme il avait commencé, avec l'adoption cette fois des chèvres ZENON, SANCHEZ et HADES. Le 16 janvier, nous étions ravis de les conduire dans leur nouvelle famille, pas loin du refuge. L'embarquement et le trajet se sont très bien déroulés.

A leur arrivée dans une très jolie propriété, nos trois loulous caprins se sont précipités pour brouter une herbe bien verte qui les attendait. Leur trio, très soudé, semble très bien fonctionner, ils se suivent partout et s'entendent à merveille. Très rassurés par tout cela, nous donnons notre entière confiance à leurs adoptants pour prendre soin d'eux désormais.

C'est sur ces belles adoptions réussies que se clôture ce mois de janvier. L'année 2019 va continuer tranquillement son cours, semée tantôt de joies, tantôt de tristesses. C'est ainsi que va la vie au refuge.

Il ne me reste plus qu'à vous dire à bientôt et surtout à remercier chaleureusement tous les adoptants pour leur grand cœur.

Bien amicalement,

Devis Stéphanie
Vice-présidente



Succulente
PÂTISSERIE VÉGÉTALE

RUE DOCTEUR HUET, 108
1070 ANDERLECHT 02-732.98.00

WWW.SUCCULENTE.BE - INFO@SUCCULENTE.BE

  SUCCULENTEPATISSERIEVEGETALE



Saisie de chevaux

BELLE COLLABORATION EXEMPLAIRE ENTRE REFUGES :

9 REFUGES WALLONS (DONT HELP ANIMALS) SAUVENT 16 CHEVAUX À L'ÉTAT SAUVAGE À CINEY LE 9 JANVIER 2019, ET 2 DE CES RESCAPÉS SONT PRIS EN CHARGE PAR HELP ANIMALS DANS SON REFUGE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU.

Ce 9 janvier, une coalition de 9 refuges (ANIMAUX EN PÉRIL, HELP ANIMALS, VEEWEYDE, LE RÊVE D'ABY, ÉQUI CHANCE, ANIMAL SANS TOI...T, ÉQUI RÊVE, OPALE, LES AMIS DES CHEVAUX DU MARAIS) est intervenue en parfaite collaboration avec le bourgmestre de Ciney et la police locale, pour capturer et prendre en charge 16 équidés qui ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour survivre. Ils étaient abandonnés par leur propriétaire, lequel avait déjà reçu plusieurs avertissements et procès-verbaux, mais ne subvenait pas à leurs besoins les plus élémentaires. Ces chevaux s'échappaient souvent de leur terrain, en traversant la voie publique et se blessant au passage dans les clôtures de fil barbelé, pour chercher de la nourriture dans les champs voisins...

UNE MOBILISATION IMPORTANTE ET UNE CAPTURE ANIMÉE

Au regard du nombre d'animaux, il est décidé de faire appel à une coalition de refuges, les 9 S.P.A. citées ci-dessus, pour intervenir sur le terrain, après que le bourgmestre a pris un arrêté communal or-

donnant la saisie et la confiscation des équidés.

Arrivés sur place, les équipes et les volontaires des refuges se rendent compte de la difficulté de la tâche et l'opération de capture, délicate, prendra plusieurs heures. Les chevaux vagabondent sur diverses prairies à l'entour et sont désocialisés par manque de contact avec l'homme. Leur approche est compliquée et il faudra ruser pour les capturer, avec un grand nombre d'intervenants, car il s'agit de juments Camargue suitées (mères et poulains).

Durant plusieurs heures, les équipes se sont ingénies à rassembler l'ensemble du cheptel dans un enclos de fortune, dont certains parviennent à s'échapper plusieurs fois, mais ensuite, un par un, les équidés peuvent être attrapés et chargés dans les vans et camions des associations. Au-delà du comportement très sauvage des chevaux, est venue s'ajouter la nature du terrain boueux imprégné des dernières pluies, d'où beaucoup de dérapages et de chutes dans la boue. Mais finalement, dans l'après-midi, tous ces rescapés ont pu rejoindre les installations sécurisées et confortables des 9 refuges répartis dans la Wallonie (une jument et son poulain arrivent ainsi au refuge d'HELP ANIMALS à Braine-le-Château).

Voyez les photos, qui montrent nos animaliers en pleine action, notamment MAXIME lors de la capture mouvementée des chevaux et AXELLE qui donne des soins aux deux chevaux recueillis dans notre refuge de Braine-le-Château.



UNE SAISIE LOGIQUE ET SALVATRICE, MAIS QUID À PRÉSENT DES SUITES JUDICIAIRES ?

L'état d'embonpoint des animaux était satisfaisant parce qu'ils avaient pu trouver de la nourriture par leurs propres moyens dans les champs voisins, mais s'ils ne s'étaient pas échappés de leur terrain – créant un danger pour la sécurité publique –, ces équidés auraient souffert de dénutrition, surtout en plein hiver. La décision de saisie prise par le bourgmestre de Ciney était d'autant plus justifiée que les chevaux présentaient des blessures causées par les barbelés des clôtures lors de leurs nombreuses fugues (l'un des chevaux du troupeau était récemment décédé en raison des conditions de détention, et si rien n'avait été fait, les autres risquaient de subir le même sort).

Cette saisie est la première depuis la récente entrée en vigueur du nouveau Code wallon du Bien-Être animal (1er janvier 2019), donnant au bourgmestre des pouvoirs d'intervention étendus en la matière.

Le propriétaire encourt des peines beaucoup plus importantes qu'auparavant, et dans cette affaire, les S.P.A. intervenantes ont l'intention de se constituer parties civiles afin que l'éleveur-marchand réponde de ses actes devant la justice. Le bourgmestre de Ciney dispose d'un délai de 2 mois pour décider de la destination finale à donner à ces animaux saisis, mais en toute logique, il est à espérer que ces rescapés pourront rester dans les refuges qui les ont sauvés.



Aramis & Tokyo

J.J. PEGORER et S. DEVIS

(cet article est tiré du Communiqué commun, aimablement mis à notre disposition par les S.P.A. intervenantes, qu'HELP ANIMALS remercie chaleureusement pour leur collaboration).

UNE ADOPTION PARMI TANT D'AUTRES...

Voici racontée, parmi tant d'autres, l'adoption du chien d'eau portugais SANCHO, à notre refuge d'Anderlecht, à la fin de l'année 2018...

Le début de l'histoire, un sordide abandon par un maître sans scrupule

L'histoire commence dans un sous-sol à Saint-Gilles, où un locataire confronté à toutes sortes de problèmes personnels est parti, sans laisser d'adresse, sans avertir ses voisins, laissant enfermé à l'arrière de son petit appartement, un chien qui hurle jour et nuit, depuis plus d'une semaine.

Les autres locataires et les voisins se plaignent car ses pleurs ne cessent jamais, et personne ne semble s'occuper du chien abandonné à lui-même, mais la police ne veut rien savoir.

Finalement, après diverses péripéties dont on vous fera ici grâce, c'est le président d'HELP ANIMALS qui se rend sur place, à la demande des autres occupants de l'immeuble et qui, accompagné de témoins, après avoir prévenu la police et demandé l'intervention d'une patrouille qui ne se montre pas du tout aimable, finit par arriver jusqu'au chien et constate qu'il s'agit d'un très gentil et très beau chien d'eau portugais. Il n'a pas d'eau (bol vide) et est assoiffé. Des granulés de nourriture sèche sont éparpillés sur le sol, jonché d'excréments, ce qui confirme qu'il est à l'abandon depuis au moins plus d'une semaine.

Le chien boit goulument l'eau qui lui est offerte et, après discussion orageuse avec la patrouille de police, il est conduit au refuge d'HELP ANIMALS, afin de le prendre en charge à titre provisoire. Compte tenu de l'absence totale de collaboration des deux policiers, le président d'HELP ANIMALS saisit lui-même directement la Cellule Bien-Etre animal auprès de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que le parquet du procureur du Roi, en faisant un rapport détaillé concernant l'hostilité rencontrée de la part des deux policiers, alors qu'il s'agissait de sauver la vie d'un animal en danger de mort.

Le lendemain, une charmante inspectrice de la police de Saint-Gilles téléphone au président d'HELP ANIMALS et, au contraire de ses collègues de la veille, félicite l'équipe d'HELP ANIMALS pour son intervention, qui a permis de sauver la vie de ce chien qui, à défaut, serait mort de soif !

Il nous est demandé d'attendre les instructions du parquet, dans l'attente que le maître indigne (dont le chien n'était même pas porteur d'une puce d'identification) se manifeste éventuellement, ce qu'il ne fera finalement jamais, malgré



l'avis laissé sur place et la convocation envoyée par la police. Finalement, après plus d'un mois d'attente, la police nous fait savoir que, sur décision du parquet, le chien est considéré comme définitivement abandonné et qu'il peut être mis à l'adoption.

Pendant tout son séjour au refuge, ce chien que nous avons baptisé PONGO, faisait l'objet de la visite quotidienne d'un jeune couple très sympathique, HELENE et DAVID, et ce sont eux qui vous racontent à présent la suite de cette histoire...

Ce qui a motivé notre choix

Lorsque David et moi nous sommes rendus chez Help Animals la première fois, ce n'était pas sur un coup de tête. L'idée d'adopter un chien avait mûri durant plusieurs mois dans nos têtes et nous en avons discuté à plusieurs reprises. Nous étions bien conscients qu'avoir un chien serait source de quelques contraintes, d'autant que nous vivons en appartement, en plein centre de Bruxelles.

Un jour, nous avons franchi un premier pas et décidé d'aller "visiter" l'un ou l'autre refuge le vendredi suivant après notre travail. Nous ne voulions pas acheter un chien, mais en recueillir un.

Dans le premier refuge où nous nous sommes rendus, un petit beagle a attiré notre attention. Un employé de ce refuge, de bon conseil, nous a toutefois mis en garde sur le caractère têtue

de cette race, surtout que nous n'avions jamais eu de chien auparavant. Nous avons joué quelques dizaines de minutes avec lui et le trouvions adorable, mais nous restions incertains. Nous avons donc décidé de nous rendre dans un autre refuge : Help Animals.

J'ai craqué pour Pongo dès que je l'ai vu. A cause de son pelage bouclé je crois. David, lui, le trouvait laid. Mais bon, puisque, moi, j'avais flashé sur Pongo, c'est tout ce qui comptait ! Du coup, on a demandé à pouvoir jouer avec lui dans un des jardins. Il ne nous a pas calculés une seconde. Il courait gentiment, faisait mine de venir vers nous, puis nous contournait sans même nous regarder.

Il a fallu plusieurs visites avant qu'il vienne spontanément vers nous. Ceci dit, on savait que ce n'était qu'une question de temps vu qu'il était très affectueux avec les soigneurs qu'il voyait tous les jours.

Situation particulière / Visites

Par la suite, David et moi avons fréquemment rendu visite à Pongo durant plusieurs semaines vu qu'il ne pouvait pas (encore) être adopté. Mais on ne s'est jamais lassé : on avait choisi Pongo ! Nous ne sommes d'ailleurs plus allés "visiter" aucun autre refuge après Help Animals.

Par contre, on trouvait très dommage que Pongo doive rester dans un refuge – aussi bien traité y soit-il – alors que des familles (puisque nous n'étions pas les seuls à avoir craqué sur lui) désiraient l'adopter.

Heureusement, au bout de quelques semaines, Maître Pegorer a trouvé une solution : adopter Pongo, mais en s'engageant à le ramener chez Help Animals si, dans un délai de quinze jours, il était réclamé.

Quand j'ai écouté le message qu'Help Animals a laissé sur mon répondeur pour m'annoncer la bonne nouvelle, j'ai fait des bonds de joie. J'étais encore au travail, mais j'ai aussitôt rappelé et demandé si on pouvait venir le chercher le lendemain.

Nouvelle vie de PONGO

Vingt-quatre heures plus tard, on faisait prendre une douche à Pongo dans notre salle de bain. Le lendemain et tous les matins depuis, David (indépendant) l'emmène avec lui à son travail. Nos bureaux étant proches, je récupère Pongo après le mien et on rentre chez nous à pied.

Comme on n'avait jamais eu de chien et qu'on ne connaît pas le passé de Pongo, on ne savait pas à quoi s'attendre. Mais il est génial depuis le premier jour : il adore jouer avec nous ; s'il a très peur en rue (ce qui nous fait penser qu'il n'a (presque) jamais été promené), il aime se balader dans les bois ou à la campagne et courir dans les parcs ; dès qu'on lui caresse le ventre, il se couche sur le dos les pattes en l'air ; il est propre ; il ne va pas sur le canapé et il n'est pas monté sur le lit jusqu'à ce qu'on ait eu une panne de chauffage pendant deux semaines et qu'on ait eu besoin de nous réchauffer les pieds... Ceci étant, depuis que ses rappels de vaccins ont été faits, on a entrepris d'aller au dressage avec lui, parce qu'il a quand même son caractère.

Après deux jours avec Pongo, on en était complètement gaga et on décomptait les jours jusqu'à l'expiration du délai de quinzaine. On ne comprenait pas (et on ne comprend toujours pas) comment la personne qui avait un aussi bon chien avait pu l'abandonner. On se disait que cette personne allait forcément se manifester. Heureusement pour nous, ça n'a pas été le cas.

Depuis, Pongo – qui ne répondait pas à ce nom qui lui avait été donné à son arrivée au refuge – a été renommé Sancho. Notre fidèle écuyer est pratiquement toujours avec nous. David trouve (aussi) que c'est le plus beau chien qui existe. On s'est adopté.

DAVID et HELENE,
les adoptants de PONGO
(devenu SANCHO)



*Vos dons sont
notre **unique**
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €



Merci pour eux !

Belfius BE 57-068-2036135-35 ING BE 71-310-0029180-69



Cannelle, 17 ans

adoptée le 02/08/2016 par Mme Annick Minet

« Ma petite Cannelle a perdu son combat contre une insuffisance rénale sévère. Elle s'est battue jusqu'au bout, mais arriva un matin où j'ai dû prendre la lourde et douloureuse décision de la laisser partir... c'était le moment que je redoutais le plus en adoptant cette senior, mais elle a illuminé ma vie pendant un peu plus de deux ans. Elle était le chat parfait, tellement gentille et reconnaissante. Je lui ai apporté beaucoup d'amour, et cela lui a permis d'oublier son passé difficile et de connaître l'amour inconditionnel. Au revoir, ma Cannelle, je t'aime. »

Rocky, 14 ans

adopté le 19/03/2005 par Mme Dory Garcia Castano

Rocky était atypique, tout comme sa race « Shikoku Ken ». Il était le chien quasi parfait. Il a passé 14 ans auprès de nous. Lorsque je l'ai vu au refuge, petite boule de poils de seulement 3 mois ½, il mordait tous les doigts qui tentaient de le caresser. Tant pis, nous avons quand même décidé de l'adopter. À la maison, il a été sage et propre immédiatement, et il a très vite compris les « ordres », uniquement en regardant mes gestes. Il était fait pour notre famille, peut-être parce qu'elle est atypique elle aussi. Malheureusement, la maladie a été plus forte, et la douleur insupportable. Son caractère de « chat », sa grosse tête de nounours tout doux, sa tendance à la domination et son intelligence nous manqueront.



Gizmo, 13 ans

adopté le 15/02/2010 par Mme Dominique Vandenschriek



« Mon Gizmo, Comment ne pas craquer devant ta frimousse si jolie et ton apparence si amicale? Et je t'ai adopté ! Au début pourtant, notre cohabitation ne fut pas facile : tu avais un sacré caractère, tantôt mordant (au sens propre comme au figuré !), tantôt adorable. Même dans tes plus mauvais moments, je t'aimais et pas question pour moi de te ramener au refuge. On ne pouvait cependant pas continuer à vivre ainsi. Alors, avec l'aide d'une vétérinaire comportementaliste, nous avons mis en place des stratégies qui nous ont permis d'être heureux ensemble pendant un peu plus de huit ans. Comme quoi, avec de l'amour, de la volonté et des bons conseils, on peut changer les choses ! J'aurais bien aimé faire encore un bout de chemin avec toi, mon petit loup, mais je ne voulais pas que tu souffres et je t'ai laissé t'endormir pour la dernière fois dans mes bras. Repose en paix. Je ne t'oublierai jamais. »

Django, 14 ans

adopté le 20/11/2014 par Mme Axelle De Loen

« Cher Django,

Tu cours libre et heureux au Paradis, et tu dors dans mon cœur. Ta douceur, ta gentillesse et ta fidélité m'ont accompagnée toutes ces années. Je t'ai embrassé, je t'ai nourri, je t'ai soigné, je t'ai aimé sans compter. Parfois, je t'ai reniflé, lavé, brossé, câliné, massé... Souvent, je t'ai écouté, et encouragé. C'est vrai que, par moments, j'ai aussi dû te tirer ou te pousser ! Il m'est arrivé de te manquer, mais chaque jour ensemble, je t'ai fêté, idolâtré, voire vénéré. Nous avons flashé l'un sur l'autre au premier regard. Nos balades au bois, en ville, partout, me manquent. Tu me manques tant ! Merci à toi, Django, mon Prince Noir, on se retrouvera... Je t'aime. »



Elisabeth Schwarz

Duke, dit Douchka, 14 ans

adopté le 23/07/2005 par Mme Anne-Marie Demeuse



Ah Douchka... si seulement tu savais combien tu leur manques ! Depuis ce 23 novembre maudit où Anne-Marie a dû se résoudre à prendre la terrible décision de te laisser partir là-haut pour t'éviter la cruelle déchéance de la souffrance, tes copains chiens du parc Jacques Brel se sentent orphelins. Infatigable coureur, combien de jours, d'années de joyeuse insouciance y as-tu partagé avec eux, tes fidèles compagnons de jeux ? Aujourd'hui, Filou, ton ami chat que tu as « élevé » et qui te considérait comme sa maman, erre comme une âme en peine dans la maison où il te cherche désespérément... Et Denis, le petit-fils de ta chère maîtresse, a perdu l'ami précieux avec qui il a grandi et fait les 400 coups ! Mais là où tu es, tu le sais : durant les 13 trop courtes années où tu as égayé et enrichi leur vie, tu as laissé dans leur cœur des milliers de traces de bonheur à jamais indélébiles.

Luna, 14 ans

adoptée le 30/01/2010 par Mme J. Hémès et Mr G. Schoonaert



Chère petite Luna, si quelqu'un comprend le sens de l'expression « animal-objet », c'est bien toi qui, avant de faire partie de la tribu féline et canine de Guy et Jacqueline, n'avais été traitée jusque-là que comme un vulgaire « jouet », cadeau encombrant bien vite laissé de côté par des enfants blasés ! Durant tant d'années, les humains t'avaient si profondément déçue et blessée que tu ne croyais plus en eux... Méfiante, constamment sur la défensive, tu as mis du temps avant de te sentir aimée, de savoir que tu avais enfin un vrai « chez-toi » et une vraie famille qui t'aimait comme tu le méritais ! Évidemment, Bébé, ton meilleur ennemi roux... et jaloux t'a parfois mené la vie dure ! Mais à force de patience, Jacqueline et Guy ont su restaurer ta confiance et te réconcilier avec l'humanité avant que la maladie ne te rattrape impitoyablement et ne les contraigne à te laisser partir pour un monde meilleur où n'existe plus ni abandon ni souffrance...

Anne Dumortier



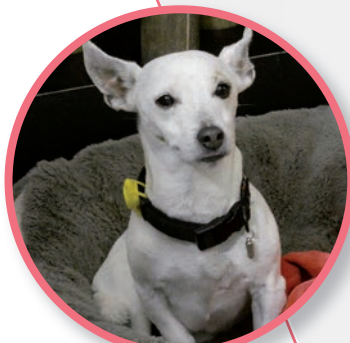
ISOTHERMOS S.A.
ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Matériel pour tramways,
métros et autobus

*Par sympathie
pour nos amis
les animaux.*



Rue de l'Orphelinat 44 / 48
1070 Bruxelles Belgique
Tél. 02 / 205.12.11



Zumba 11 ans

Adoptée le 30/10/2018 par Mme Camille Jacquemin

Avec Zumba, tout se passe à merveille. Elle adore venir sur nos genoux ou s'allonger avec nous dans le canapé. Elle est toujours partante pour une promenade dans notre belle campagne. Très câline et jouette, elle sait aussi se faire parfaitement comprendre pour obtenir ce qu'elle veut et elle nous a déjà donné de beaux fous-rires ! Chez nous, on ne l'entend pas, rien à voir avec ses aboiements incessants à Help Animals ! Même avec les visiteurs, elle est d'une gentillesse incroyable, toujours contente de rencontrer de nouvelles personnes et de nouveaux chiens. Elle obéit bien, comprend l'« assis », son nom quand on l'appelle, et revient au pied, elle a donc toute notre confiance pour se balader sans laisse dans les bois...

Harhour & Mika 4 et 3 ans

Adoptés le 29/03/2016 par Mr El Hage Hussein Khaled

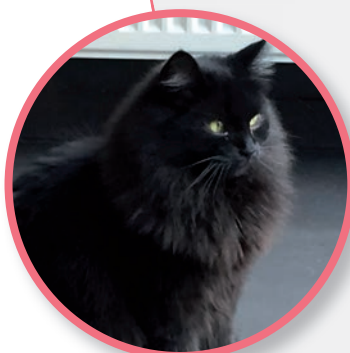
Harhour et Mika sont des chats hors norme ! Lorsque je pleure ou que j'ai eu une dure journée, ils viennent se mettre à mes côtés, pour me réconforter. Ils sont très sages, et répondent tout de suite quand je les appelle. Bien plus que des chats, ils sont pour moi les enfants que la nature n'a pas pu me donner. Ils apportent tant de bonheur et d'amour autour d'eux, et ce sont les Stars quand il y a de la visite à la maison !



Coke dit Charly, 1 an et demi,

Adopté le 06/01/2018 par Mme France Wernerus

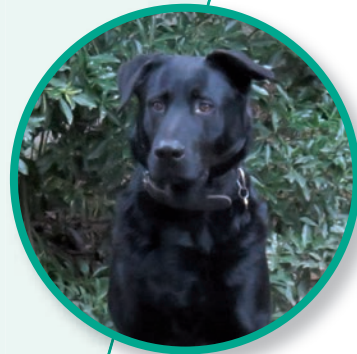
Patience et persévérance, tels furent les maîtres mots avec notre Charly ... « Alors que j'étais tout petit et recroquevillé au fond de ma cage, une dame est venue me chercher. Elle m'a rebaptisé Charly. Terrorisé, je n'acceptais pas de me laisser approcher. Je restais retranché sous les meubles et crachais vigoureusement pour faire comprendre à tout ce petit monde qui rêvait de me câliner que je n'y étais pas du tout disposé ! A plusieurs reprises, j'ai d'ailleurs vu mon adoptante en larmes tant elle était découragée. Sous les conseils avisés de la comportementaliste du refuge, j'ai été petit à petit apprivoisé par les caresses de ma maîtresse que j'acceptais de plus en plus pendant mes repas. Toute la famille s'est aussi mis à jouer avec moi et j'ai dès lors compris qu'ils ne me voulaient que du bien. Tant au jardin qu'à la maison, je joue avec Chanel, la petite chatte arrivée fin mai 2018 pour me tenir compagnie. Sans avoir le temps de le demander, nous sommes câlinés à souhait. Aujourd'hui cela fait un an que j'ai eu la chance d'être sauvé et je coule des jours heureux. »



Atlas 7 ans

Adopté le 01/12/2018 par Mme Anne-Maria Luukkainen

Atlas salue tous ses amis d'Help Animals ! Au début, il souffrait d'anxiété et pleurait lorsque je parlais, mais grâce aux conseils d'Anne Sophie (comportementaliste), c'était résolu après une semaine. Il est très enjoué et adore les jouets, surtout les grosses balles qu'il me porte gentiment. Très intelligent, il aime faire des petites tâches, qu'il apprend dans ma langue maternelle, le finnois. Ce qu'il adore particulièrement, ce sont les promenades au parc de Woluwé, où il rencontre d'autres chiens sympathiques. Il peut y courir 3 heures, et sera content pour le reste de la journée, mais pas épuisé ! Atlas tient compagnie à ma chienne âgée, qui avait perdu son frère 5 mois avant son arrivée. Elle qui était extrêmement timide, a gagné en confiance avec lui. A présent, elle ose même sortir dans la rue lorsqu'il fait jour. Les deux chiens dorment ensemble (sur mon lit), mais le soir, Atlas aime aller dans son propre lit. Bon gardien, il m'annonce s'il entend quelque chose d'étrange, mais laissera toujours mes amis venir, même si je ne suis pas là. Atlas est tout simplement PARFAIT pour nous !



LE CODE WALLON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS ?



La question est sur toutes les lèvres depuis quelques semaines déjà et la réponse est sans équivoque : oui !

Le code wallon du bien-être animal voté en octobre 2018 est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Précisons d'abord que celui-ci concerne exclusivement la Région Wallonne et donc ni la Région Flamande, ni la Région Bruxelloise. Salué par bon nombre d'associations de protection animale, il comporte 12 chapitres et 109 articles.

Les thèmes essentiels du bien-être animal y sont traités, et notamment la nécessité d'être titulaire d'un « permis » pour détenir un animal. Il nous a semblé important d'expliquer avec clarté les dispositions qui en découlent.

Seuls les Wallons sont concernés

Premier point important à souligner : il s'agit d'une loi régionale qui ne s'applique dès lors qu'aux personnes légalement domiciliées en Région Wallonne. Ceci signifie que la famille bruxelloise qui promène son chien lors d'un séjour dans les Ardennes n'est pas concernée par cette nouvelle réglementation (au niveau du permis tout au moins).

Quelles démarches faut-il accomplir ?

Aucune !

Art.D.6. § 1er : Toute personne détient de plein droit et de manière immatérielle le permis pour autant que le permis n'ait pas été retiré, de manière permanente ou temporaire, en vertu d'une décision judiciaire ou administrative [...] Lorsque la personne qui détient l'animal est une personne physique, elle doit avoir atteint la majorité.



En clair, aucune formalité ne doit être accomplie par les personnes qui détiennent ou souhaitent détenir un animal. Le permis leur est octroyé d'office. Inutile donc de se précipiter à la maison communale pour réclamer un quelconque document écrit.

On n'ose imaginer ce que l'obtention d'un « permis-papier » aurait provoqué comme chaos administratif au vu du nombre de personnes qui détiennent un animal chez eux (du poisson rouge au cheval) !

Une précision importante : le code utilise le terme « animal » sans autre précision, ce qui englobe dès lors tous les animaux autorisés.

La personne doit être majeure (18 ans) et « doit avoir la compétence et la capacité pour le détenir ».

Voici une notion relativement large qui relève simplement du bon sens, plus encore lorsque l'on sait que le code définit clairement les conditions d'hébergement et de détention dans son Art. D.8. § 1er.

Toute personne procure à l'animal qu'elle détient une alimentation, des soins et un logement ou un abri qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication. L'espace, l'éclairage, la température, l'hygrométrie, la ventilation et les autres conditions ambiantes sont conformes aux besoins physiologiques et éthologiques de l'espèce.

La personne qui y déroge s'expose à des sanctions infligées par des instances judiciaires ou administratives dès que celles-ci sont « coulées en force de chose jugée », c'est-à-dire après que les délais de recours sont écoulés et/ou épuisés.

Parmi ces sanctions, il y a le retrait du permis de détenir un animal pour une période temporaire ou définitive. La personne ainsi sanctionnée n'est plus autorisée à détenir aucun animal.

En cas de maltraitance grave, de lourdes peines de prison (jusqu'à 15 ans de détention) et d'importantes amendes sont prévues.

Seront-elles pour autant appliquées par les juges ?

Il faut l'espérer car il faut bien constater que les cas de maltraitances notoires sont souvent le fait de récidivistes.

Le code wallon du bien-être animal constitue une réelle avancée au niveau de la protection animale qui devrait inspirer les dirigeants des autres régions de notre royaume.

Les thèmes abordés concernent la détention, le commerce, le transport et l'introduction d'animaux sur le territoire wallon, la mise à mort, les expériences, les contrôles et la répression des infractions...

Même s'il est souhaitable d'aller encore plus loin dans certains domaines, il faut applaudir sans réserve l'énoncé de l'article D.1er du code... L'animal est un être sensible qui possède des besoins qui lui sont spécifiques selon sa nature.

Christian De Meyer

ACTIVITÉS RÉCENTES DU CONSEIL BRUXELLOIS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL



OBJECTIF, FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION

Suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, le bien-être animal est devenu une compétence régionale. Par conséquent, des Conseils régionaux du bien-être animal ont donc été créés distinctement pour la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) afin de conseiller les ministres et secrétaires d'Etat respectifs. En RBC, de tels conseils ou avis sont prodigués à la demande de la secrétaire d'Etat Bianca Debaets, à l'initiative du département Bien-Être animal de Bruxelles Environnement ou de la propre initiative du Conseil. Le Conseil bruxellois compte 15 membres exécutifs, avec des représentants d'organisations de protection des animaux (2), de refuges animaliers (2)*, d'associations d'éleveurs (2), de fédérations de vétérinaires (3), de la société civile (1) et de Brulocalis (1), auxquels s'ajoutent 4 experts scientifiques, qui constituent le bureau exécutif. L'administration du Conseil est assurée par le personnel du département Bien-Être animal de Bruxelles Environnement.

* *Help Animals en fait partie.*

ACTIVITÉS ET AVIS DE 2017

Une fois le Conseil bruxellois constitué (fin 2016), la première tâche de 2017 a été de définir un schéma de fonctionnement et de prévoir les sujets à traiter. Dans la même année, le Conseil a fait une évaluation du « plan chats » développé au niveau fédéral (un plan pluriannuel pour réduire la population de chats errants par le biais d'une identification, d'un enregistrement et d'une stérilisation obligatoires). Les autres sujets traités étaient l'utilisation de poneys pendant les kermesses, l'abattage sans étourdissement et les reptiles pouvant être détenus comme animaux de compagnie.

IDENTIFICATION ET ENREGISTREMENT DE CHATS



Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'identification et l'enregistrement des chats sont obligatoires en RBC pour tout chat né après cette date. Le propriétaire doit faire implanter une puce d'identification électronique par un vétérinaire avant que le chat n'ait atteint l'âge de 12 semaines. De même, la stérilisation des chattes et des matous est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, pour tout propriétaire de chat (à l'exception des éleveurs agréés) et ce, avant que le chat n'ait 6 mois. Les chats nés avant le 1^{er} janvier 2018 doivent être stérilisés avant le 1^{er} juillet 2018. Suivant l'avis du Conseil, une exception a été prévue pour les refuges animaliers, qui peuvent faire adopter des chatons non stérilisés à condition que l'adoptant promette contractuellement de faire stériliser le chaton avant qu'il n'atteigne l'âge de 6 mois.

INTERDICTION DES PONEYS DE FOIRE



Jusqu'à présent, l'utilisation de poneys pendant les kermesses pour divertir le public était autorisée dans certaines communes bruxelloises et pas dans d'autres mais, à partir du 1^{er} janvier 2019, elle sera interdite dans les 19 communes de la RBC. L'avis du Conseil sur le sujet a été émis mi-2017, à la demande explicite de la secrétaire d'Etat, et s'est basé sur les connaissances déjà rassemblées en 2011 par le Conseil fédéral pour servir de fondement à l'Arrêté Royal du 1^{er} mars 2013 relatif au bien-être des chevaux et des poneys pendant les kermesses, mais il a conclu qu'il n'y avait pas assez d'informations pour établir si les détenteurs de poneys de foire en RBC répondaient à ces normes. Enfin, sur la base d'autres arguments, le Conseil a conseillé à la secrétaire d'Etat de supprimer l'utilisation de poneys de foire. Un avis minoritaire des trois associations de vétérinaires et de Felis Belgica a toutefois aussi été remis à la secrétaire d'Etat. L'avis ne vaut pas seulement pour les poneys mais aussi pour les autres équidés qui pourraient être utilisés pendant les kermesses.

ABATTAGE SANS ÉTOURDISSEMENT



Le sujet sensible de « l'abattage sans étourdissement » a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, au sein de cercles politiques, de commissions scientifiques et de communautés religieuses, et entre tous ces acteurs. Au niveau européen, l'étourdissement des animaux est obligatoire lors de l'abattage, sauf en cas d'abattages prescrits par un rite religieux. En Belgique, cette exception a été remise en question par le Conseil fédéral en 2008 et par le Conseil wallon du Bien-Être animal en 2016, suite à une vaste recherche scientifique ayant mis en lumière que l'abattage sans étourdissement cause de la souffrance animale.

Le Conseil soulève en outre le problème lié au fait qu'il est possible actuellement que la viande issue d'animaux abattus sans étourdissement intègre le circuit alimentaire « normal », sans laisser aux consommateurs la possibilité de choisir de la viande 100% garantie issue d'animaux abattus avec étourdissement. C'est pourquoi le Conseil a suggéré d'imposer l'étourdissement préalable (éventuellement réversible) pour tous les abattages en RBC, comme ce sera d'ailleurs aussi le cas en Wallonie et en Flandre, en vertu de décrets qui entreront en vigueur respectivement le 1er juin 2018 et le 1er janvier 2019⁽¹⁾. Le Conseil craint une augmentation importante du nombre d'abattages sans étourdissement en RBC après cette date, en raison du fait que son avis n'a pas encore été transposé dans sa législation.

REPTILES POUVANT ÊTRE DÉTENUS COMME ANIMAUX DE COMPAGNIE



La secrétaire d'Etat a demandé au Conseil de dresser une liste positive – sur l'exemple de la fameuse « liste positive des mammifères »- pour les reptiles pouvant être détenus par des particuliers. Le Conseil wallon du bien-être animal avait déjà approuvé une telle liste le 21 avril 2017. Les critères pour figurer dans la liste positive étaient notamment « le danger potentiel pour l'homme » et « la facilité d'entretien ». C'est ainsi que cette liste positive contient seulement des espèces non venimeuses, pouvant être nourries avec des animaux morts. Le Conseil bruxellois a décidé de reprendre intégralement cette liste, en reconnaissant que la liste doit être révisée régulièrement. A ce jour, l'avis n'a toutefois toujours pas été transposé dans la législation de la RBC, ce que le Conseil déplore.

ACTIVITÉS ET AVIS DE 2018

Le Conseil a déjà tenu quatre réunions plénières en 2018 et, selon le planning, deux autres réunions sont encore prévues. Plusieurs groupes de travail ont en outre été créés au sein du Conseil. Le contenu de leurs discussions reste toutefois confidentiel jusqu'à l'envoi des avis à la secrétaire d'Etat, comme prévu par la loi. Les avis susmentionnés sont déjà rendus publics.

LA RÉDUCTION D'EXPÉRIMENTATIONS ANIMALES



Fin 2017, la secrétaire d'Etat a demandé l'avis du Conseil sur sa note politique au sujet de la réduction du recours aux animaux de laboratoire. Cette note de principe prévoyait des objectifs ambitieux en vue de réduire considérablement le nombre d'animaux utilisés dans les expérimentations animales en RBC, par le biais d'objectifs contrai-

gnants pour le secteur. En RBC, le secteur se compose presque exclusivement d'institutions de recherche scientifique et d'enseignement. Le Conseil a marqué son accord de principe sur l'essence de cette note, sous réserve de quelques remarques et d'un avis minoritaire des représentants des refuges animaliers bruxellois, du Conseil National de la Protection Animale et de GAIA, qui auraient aimé que certaines dispositions soient plus strictes.

INTERDICTION D'ÉLEVAGE DE CHATS « FOLD » EN RAISON DE MALFORMATIONS SQUELETTIQUES CONGÉNITALES



Les races de chats « Scottish Fold » et « Highland Fold » présentent des oreilles courtes et repliées vers l'avant, due à une mutation génétique qui influence le développement du cartilage. Malheureusement, cette mutation provoque aussi de graves malformations du cartilage au reste du squelette. Cette malformation congénitale, scientifiquement nommée « l'ostéochondrodysplasie », provoque souvent de l'arthrite chronique et des douleurs. Des douleurs sont difficilement détectables parce que les chats n'expriment souvent que de subtils changements dans leur comportement, leur attitude et leurs expressions faciales en cas de douleur. Vu ces problèmes, le Conseil plaide pour une interdiction totale d'élevage de chats « Fold » (avec une politique d'extinction), l'obligation de stériliser les chats déjà existants et une interdiction d'exposer ces races et d'en faire la publicité. Le Conseil recommande à la secrétaire d'Etat d'implémenter rapidement ces mesures, vu la popularité croissante des chats « Fold ».

LES CHATS HYBRIDES EN RBC



Le Conseil flamand du bien-être animal a publié en 2017 déjà un avis et un rapport concernant les chats hybrides : des croisements entre des chats domestiqués et des espèces félines non-domestiquées. Actuellement, les chats hybrides deviennent de plus en plus populaires en Belgique aussi, les Bengals et les Savannahs venant en « tête de liste ». Il y a pourtant différents problèmes par rapport à l'élevage et la détention de chats hybrides, dont la gravité est également reconnue par le Conseil bruxellois. D'abord, les espèces félines sauvages et les premières générations de leurs hybrides ne sont pas adaptées à la vie en tant qu'animal de compagnie. Un deuxième problème des premières générations d'hybrides, est leur manque de fertilité en combinaison avec des problèmes de bien-être liés à l'accouplement et à la gestation. Ceux-ci sont d'autant plus inquiétants vu que la création d'une nouvelle race hybride exige un nombre suffisant de chats sauvages pour éviter l'endogamie.

⁽¹⁾ Une exception est prévue provisoirement en Wallonie pour les bovins : l'étourdissement peut intervenir immédiatement après l'égorgement.

Troisièmement, ni les chats sauvages, ni les hybrides ne figurent sur la « liste positive » (Arrêté Royal du 16 juillet 2009). Cela engendre qu'il est légalement interdit de les élever et de les détenir sans dérogation de la Commission des parcs zoologiques. Le Conseil bruxellois – tout comme son homologue flamand – a donc recommandé une interdiction d'élevage et de détention de chats hybrides (y compris le Savannah), à l'exception des Bengals à partir de la cinquième génération. Cette exception pour les Bengals n'est cependant pas soutenue par GAIA, le Conseil National de la Protection Animale et les représentants des refuges bruxellois.

PROCÉDURE D'AGRÈMENT POUR DES ÉLEVEURS OCCASIONNELS DE CHIENS ET DE CHATS



Conformément à l'Arrêté Royal du 27 avril 2007, les éleveurs de chiens et de chats doivent être agréés à partir du moment où ils veulent élever plus de 2 portées par an. Après une procédure de demande et une visite de contrôle par l'autorité compétente, il est possible d'obtenir un agrément en tant qu'éleveur amateur, éleveur professionnel ou éleveur commerçant. En Wallonie, par contre, les éleveurs de 1 ou 2 portées par an – les éleveurs occasionnels – doivent également être agréés. Cet agrément se déroule en Wallonie via une procédure dite « allégée », avec moins d'administration et sans visite de contrôle.

Le Conseil bruxellois préconise une procédure d'agrément similaire pour des éleveurs occasionnels en RBC, parce que celle-ci bénéficierait à la traçabilité de l'élevage de chiens et de chats. De plus, elle permettrait aux petits éleveurs de chats de race – malgré l'obligation de stériliser les chats (voir ci-dessus) – d'élever un nombre limité de portées dans un environnement familial dans des conditions pas trop strictes. La majorité des membres du Conseil veut réserver l'agrément en tant qu'éleveur occasionnel de chats de race ; pour les chats domestiques « réguliers », on ne souhaite pas d'exceptions à l'obligation de la stérilisation, dans le cadre du « plan chats ». Par ailleurs, le Conseil souhaite que certains points de la procédure d'agrément soient moins « allégés » que la procédure d'agrément wallonne. Cet avis n'a cependant pas eu de consensus unanime. Les trois associations de vétérinaires regrettent les différences quant au statut d'éleveur occasionnel entre les régions belges. Elles veulent que l'agrément « allégé » devienne aussi accessible à l'éleveur occasionnel de chats domestiques, puisqu'ils avertissent que la sélection des races entraînera inévitablement des tares génétiques.

(cet article est ici publié avec l'aimable autorisation de BRULOCALIS, représenté par Mr Vincent DEWEZ)

PLUS D'INFOS SUR LE SITE INTERNET

Les avis déjà transmis à la secrétaire d'Etat peuvent être consultés librement sur <https://leefmilieu.brussels> ou <https://environnement.brussels> (dans les « thèmes », cliquer sur « bien-être animal »).

On y retrouve également les noms des organisations et de leurs représentants qui siègent au Conseil. Dans le thème « bien-être animal » peuvent également être retrouvées des informations sur les différents thèmes et la législation relevant de la compétence du département du bien-être animal.



Chanson
0 2 / 5 2 1 . 8 0 . 8 4

*Pensez à vos mariages,
communions, barbecues, ...*

Ouvert du mardi au vendredi
de 6h30 à 18h30
Samedi de 7h00 à 18h00.
Dimanche 7h00 à 15h00

Rue Gustaaf Vanden Berghe 1,
1070 Anderlecht

TRANSPORTS • DÉMÉNAGEMENTS
COLIS EXPRESS • GARDE-MEUBLES CHAUFFÉ

A.L.S.
Ets Lejeune-Schuremans scrl

DEVIS GRATUIT

GSM : 0475 273 708

TEL: 02/347 22 05 - FAX: 02/343 33 49

RUE BOLLINCKX 205 - 1070 BRUXELLES

T.V.A. 438879963



Boutique Molnar

le chat est tout un art...

Vous rêvez d'explorer la caverne d'Ali Baba ou de visiter l'univers « chamarré » d'Alice au pays des merveilles ?

Venez découvrir sans « chaperon » le monde unique et incomparable de la boutique MOLNAR : céramiques artistiques, élégants éventails d'antan, perles et camées « chatoyants », féerie de bijoux fantaisie, sublimes dentelles éternelles et autres trouvailles exceptionnelles vous y attendent.

Mais surtout, vous, amoureux des chats, serez complètement « chavirés » : votre cœur battra la « chamade » lorsque vous vous émerveillerez devant les divines figurines félines que Guy et Maria Molnar continuent à rassembler avec passion au fil des années. Tous deux vous réserveront un accueil « chat l'heureux » et vous inviteront à partager les extraordinaires aventures imagées de BUBU, leur facétieux « chat marrant chat pitre ».

Amis d'Help Animals, « chatouilleux » ou non, oubliez vos « chagrins » et autres « chamailleries », ne redoutez aucun « châtiment » : « châtelain », prince ou simple berger, soyez tous les bienvenus sur la planète du « chat roi ». Entrez avec ou sans « chapeau »...et laissez-vous charmer par cet incroyable cabinet de curiosités ! Oui, décidément, à la boutique MOLNAR, le chat est tout un art...

Anne Dumortier



Avez-vous des objets à vendre ?

Adressez-vous en confiance à la Maison M. Molnar


Qui vous payera le juste prix pour tout objet relatif au chat

135, rue Blaes
1000 Bruxelles
GSM. 0486 85 97 17



AIMERIEZ-VOUS SUBVENIR AUX BESOINS PERSONNELS DE VOTRE ANIMAL PRÉFÉRÉ ?

Dans cette optique, nous vous proposons une formule « parrainage personnalisé » pratique et sympathique : en parrainant votre « chouchou », vous lui témoignez non seulement votre soutien, mais vous devenez surtout sa « bonne étoile » et lui donnez les meilleures chances d'être adopté plus rapidement. Cette idée vous séduit ? Il vous suffit alors de vous rendre auprès de votre organisme financier afin d'y faire établir un ordre de paiement permanent au compte : en prenant bien soin d'y intégrer la communication

 Belfius BE 57-068-2036135-35

 ING BE 71-310-0029180-69

[A.S.B.L. HELP ANIMALS]

Rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles

« Parrainage » (suivie du nom de l'animal concerné). Nous aurons le plaisir d'inscrire votre nom de parrain ou de marraine sur sa cage ou son box. Bien entendu, vous parrainerez à la mesure de vos moyens et recevrez votre carte de parrainage personnelle. Nous vous préviendrons aussitôt que votre filleul(e) aura été adopté(e) et, si vous le souhaitez, vous pourrez alors en choisir un(e) autre. Votre futur(e) filleul(e) vous en remercie déjà !

L'ESPÉRANCE DE VIE DES ANIMAUX...

De quelques jours à l'éternité !



Depuis les dernières décennies, pour une partie de la population mondiale, l'espérance de vie n'a cessé de croître grâce aux progrès de la médecine et de la pharmacologie, mais aussi à une meilleure hygiène de vie, même si celle-ci est encore loin d'être idéale.

Vers l'an 1900, la durée moyenne de vie de nos ancêtres se situait aux alentours de 50 ans. En 2018, elle frôle les 80 ans pour les hommes et les 85 ans pour les femmes !

On ne s'en plaindra pas, mais nos animaux de compagnie profitent-ils de ces mêmes avancées médicales ?

Oui, dans une moindre mesure.

L'espérance moyenne de vie des chats se situe aujourd'hui entre 15 et 20 ans alors qu'elle n'était que de 10 ans environ en 1996. En ce qui concerne les chiens, les statistiques laissent apparaître d'importantes variations en fonction de leur taille. Alors que les plus petits, (Yorkshire, Caniche, Chihuahua...) peuvent espérer atteindre les 12 à 13 ans, les plus grands (Dogue allemand, Saint-Bernard...) ne dépassent pas les 8 à 10 ans, en moyenne toujours.

L'évolution positive des mentalités envers nos compagnons à quatre pattes n'y est pas étrangère. Beaucoup de propriétaires (pas tous, malheureusement) sont plus attentifs au bien-être de l'animal qui partage leur quotidien. Il y a une

quarantaine d'années, leur nourriture était bien souvent constituée des restes des repas, entraînant un surpoids aux lourdes conséquences, tant au niveau de la santé (problèmes cardiaques...) que du bien-être, en général.

Aujourd'hui, une alimentation mieux équilibrée et les progrès de la médecine vétérinaire permettent à nos animaux de vivre mieux et plus longtemps.

C'est le cas également des chevaux dont l'espérance de vie moyenne est d'une trentaine d'années à l'heure actuelle alors qu'elle ne dépassait pas les 20 ans il y a quelques dizaines d'années. Ici aussi, il existe de grosses différences en fonction des races, les plus résistants étant les poneys et les chevaux de trait et les plus fragiles les pur-sang et les trotteurs.

LES ANIMAUX SAUVAGES

Par définition, les animaux qui vivent à l'état sauvage ne bénéficient d'aucun soin vétérinaire, d'aucune médication. Pour la plupart, ils sont soumis aux dures lois de la nature, aux prédateurs, à la famine, aux intempéries...

Tous ces événements génèrent un stress permanent qui pèse sur leur équilibre physiologique et sur leur capacité à atteindre la « vieillesse ».



LES ANIMAUX QUI VIVENT LE MOINS LONGTEMPS

Incontestablement, il s'agit des insectes. Parmi ceux-ci, citons la mouche commune que l'on retrouve dans toutes les régions du monde. Elle vit de 15 à 30 jours, un peu plus lorsqu'elle a trouvé refuge dans une maison où la nourriture s'avère abondante.

Comme pour beaucoup d'insectes, la durée de vie des abeilles est rythmée par les saisons. Les « ouvrières » nées en été ont une vie intense mais courte qui ne dépasse pas les 5 semaines. Celles qui naissent en automne, en hiver ou au printemps vivent généralement de 4 à 6 mois. La reine, seule pondreuse, voit son existence se prolonger jusqu'à 4 ou 5 ans. Les papillons ont la réputation tenace de ne vivre que quelques jours. En réalité, leur espérance de vie, une fois adulte, varie d'une journée à plus de 9 mois selon l'espèce à laquelle ils appartiennent. Certains sont capables d'hiverner !

Parmi les insectes, les fourmis noires (celles qui envahissent nos jardins) sont une exception. Au sein de leur monde très organisé, les ouvrières, très actives, vivent jusqu'à 1 an. La reine, quant à elle, peut atteindre 15 ans.

Les insectes font, bel et bien, partie des êtres vivants dont la durée de vie s'avère particulièrement courte.

LES ANIMAUX QUI VIVENT LE PLUS LONGTEMPS

Très peu de travaux scientifiques ont été menés sur ce thème car il est particulièrement difficile d'évaluer l'âge des animaux sauvages lorsqu'ils ont quitté le monde des vivants. Leurs dépouilles, généralement, sont très rapidement « englobées » par les charognards et autres animaux à la recherche d'une nourriture facile. Ces études ont toutefois permis de comprendre qu'à quelques exceptions près, les animaux terrestres et marins dont l'espérance de vie dépasse largement celle de l'être humain ont un métabolisme lent. En clair, ils grandissent lentement et se reproduisent lentement.

La baleine boréale en fait partie. De 14 à 18 mètres de long pour un poids de 75 à 100 tonnes, elle vit dans les eaux froides de l'Arctique, généralement près de la banquise, et peut atteindre et même dépasser les 200 ans.

Le requin du Groenland fait mieux ! Il sillonne également les eaux froides et profondes des océans Arctique et de l'Atlantique Nord. D'une taille imposante, jusqu'à 6 mètres pour plus d'une tonne, il est surnommé le « dormeur du Groenland » pour sa lenteur. Il nage au

fond de l'eau en économisant son énergie et s'avère opportuniste et peu difficile au niveau de la nourriture. La femelle atteint sa maturité sexuelle lorsque sa taille avoisine les 4 mètres.

Elle est alors âgée d'environ 150 ans !

Toujours dans les eaux froides des océans, les éponges de mer peuvent atteindre des âges canoniques, jusqu'à 1500 ans, grâce à leur capacité à se régénérer. De toute évidence, ces quelques exemples confirment l'expression : « le froid conserve » !

Sur la terre ferme, c'est la tortue géante qui vit aux îles Galapagos et aux Seychelles qui détient le record de longévité avec plus de 250 ans pour quelques individus. Actuellement, la tortue terrestre la plus âgée, 184 ans, vit paisiblement aux Seychelles.

Mais il y a une espèce animale qui détient le secret de l'immortalité : la méduse « *turritopsis nutricula* ». Elle mesure moins d'un centimètre, vit dans la mer des Caraïbes et est capable d'inverser le processus de vieillissement. Comme d'autres méduses, elle est en mesure de régénérer ses cellules mais également de retourner au stade de polype après avoir atteint sa maturité sexuelle.



Le cycle de la vie recommence alors pour elle, ce qui en fait le seul animal biologiquement immortel.

L'espérance de vie moyenne de toutes ces espèces ne s'avère scientifiquement exacte que dans le cadre d'une vie « normale » dans un environnement naturel sain. À nous de le préserver et de réparer les dégâts que nos ancêtres (souvent par ignorance) lui ont fait subir au fil des siècles. Il n'est pas trop tard, juste grand temps de s'y mettre

Christian De Meyer



Quelques conseils
pour réussir l'adoption
de votre chiot :

QUE FAIRE POUR QU'IL DEVIENNE UN CHIEN PARFAIT ?



1. Préparez son arrivée

Que votre chiot vienne d'un refuge, d'un éleveur ou d'un particulier, il est crucial que la décision d'accueillir une petite boule de poils soit mûrement réfléchi et validée par TOUS les membres de la famille. Un tel événement modifie toujours le système familial, les habitudes et la charge de travail de chacun.

Avant de craquer pour une adorable frimousse, il est important de choisir la race ou le croisement de races dont est issu le chiot. Le besoin d'activités de votre animal doit être en rapport avec vos habitudes de vie et en adéquation avec le temps que vous avez à lui accorder. C'est un critère indispensable à un partenariat chien/humain réussi :

Vous êtes une famille sportive et dynamique qui consacre plusieurs heures par jour à l'activité de votre toutou (éducation, promenades, ...) ? Alors, les races telles que Border Collie, Husky, Jack Russel, Teckel, Beagle, etc... sont faites pour vous.

Vous ferez, bien sûr, la promenade quotidienne indispensable mais votre animal sera plus souvent tranquillement à vos côtés et dans son jardin ? Privilégiez en ce cas des races plus "posées" comme les Terre Neuve, Shih Tzu, Bichon, Cavalier King Charles, Bouledogue, Greyhounds, etc.



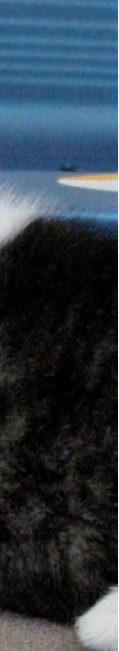
2. Pour réussir l'intégration du chiot dans votre famille, il est important de réussir son transfert d'attachement !

À la naissance, le chiot est naturellement attaché à sa mère. Puis, en grandissant, cet attachement se transfère sur sa fratrie, sur les personnes qui s'occupent de lui, mais aussi sur ses jouets préférés et son lieu de vie. La présence de l'être (ou objet) d'attachement le rassure alors que son absence l'angoisse ! Par bonheur, lorsqu'il y a adoption, le chien a la capacité de s'adapter et de reconstruire un attachement à des nouveaux êtres (humains et/ou canins et/ou félins, ...). Un chien bien dans ses pattes est un chien qui a des attachements multiples : aux différents membres de la famille, aux autres animaux vivant dans le système familial, à son lieu de vie, à ses jouets et aux amis de la famille.

Quand le chiot est adopté, il doit faire le deuil de sa vie antérieure et des êtres qui lui étaient chers. Ce processus peut prendre de quelques heures à quelques jours. S'il est en détresse, il peut exprimer son état émotionnel par des vocalises, pertes d'appétit, troubles psychosomatiques tels que diarrhées, sensibilité aux maladies infectieuses, etc. Si c'est le cas avec votre chiot, celui-ci ayant une constitution fragile, il est important de consulter votre vétérinaire au plus vite.

Pour faire en sorte que ce processus d'attachement se passe bien, il est important, dans les premiers jours d'arrivée de votre chiot, de lui consacrer du temps. Votre présence et celle de membres de la famille doivent devenir rassurantes :

Passez du temps à jouer avec lui, donnez-lui de la mastication (cela l'aide à se détendre, à s'équilibrer émotionnellement).



Attribuez-lui un endroit calme et douillet (surtout pas dans un endroit de passage) où il pourra s'endormir en toute sécurité, sans être obligé de rester en vigilance.

Apprenez-lui à pouvoir rester seul de temps en temps : après une bonne séance de jeu, lorsque votre chiot est fatigué, conduisez-le sur son coussin.

Donnez-lui un super tendon de bœuf (par exemple) à mastiquer et prévenez-le que vous vous absentez.

Ne lui faites pas des adieux dignes d'une "tragédie grecque", mais restez plutôt neutre. Idem à votre retour.

Faites cet exercice quotidiennement en rallongeant doucement la plage horaire de votre absence. S'il est important de réussir l'attachement de son chiot, il est également indispensable de lui apprendre le détachement, afin de ne pas devoir faire face à un animal qui soit hyper-attaché à vous et développe de l'anxiété de séparation.

3. Soyez cohérent dans vos attitudes et réactions

Faites attention à ne pas renforcer, inconsciemment, les "mauvaises" habitudes de votre chiot en lui accordant de l'attention alors que ses actes (abolements, vols, etc.) sont produits consciemment afin que vous vous occupiez de lui.

Faites en sorte d'être toujours à l'initiative des câlins et des jeux, plutôt que d'être tributaire de ses desiderata.

Apprenez-lui rapidement les bases de son éducation afin qu'il comprenne ce que vous attendez de lui et qu'il sache ce qu'il peut faire pour vous plaire : par exemple, ne lui permettez pas de se mettre debout, sur ses pattes arrière, lorsqu'il veut vous dire bonjour mais incitez-le plutôt à s'asseoir.

4. L'apprentissage de la propreté

Être propre n'est pas inné chez un chiot mais cela peut s'apprendre très rapidement :

Récompensez TOUS les besoins faits à l'extérieur avec un petit mot de félicitation et une friandise dès qu'il a terminé de se soulager.

Idéalement, sortez-le 5 à 10 minutes après chaque repas et/ou prise d'eau.

Plus ou moins 2 heures avant sa dernière sortie hygiénique, retirez la gamelle d'eau et de croquettes afin qu'il élimine, à l'extérieur, les derniers aliments et boisson qu'il a ingérés (à ne pas faire si les températures extérieures sont trop élevées car, dans ce cas, votre chiot a besoin de s'abreuver régulièrement).

5. Imprégnation, habitude, socialisation

La façon dont votre chiot va vivre sa période d'imprégnation est très importante pour la stabilité émotionnelle (présente et future) de votre animal, car c'est pendant celle-ci qu'il va acquérir les bases de ses compétences sociales. Cette période, même si elle varie légèrement d'un individu à l'autre, est assez courte et se termine lorsque votre chiot atteint ses 3 à 4 mois. Pendant cette période, la vitesse d'apprentissage est fulgurante et les expériences vécues sont marquantes. Il est indispensable que toutes ces expériences soient positives. Questionnez-vous sur ce que vous souhaitez faire avec votre chien lorsqu'il sera adulte et faites-lui partager, dès à présent, votre quotidien :

Amenez-le au parc pour qu'il découvre d'autres races de chiens et laissez-le jouer avec ses congénères.

Promenez-le en ville pour qu'il s'habitue aux nombreux bruits inconnus et qu'il puisse découvrir un maximum de morphotypes humains différents.

Faites-le voyager régulièrement en voiture, ...

Cette liste n'est pas exhaustive et doit être adaptée à vos habitudes quotidiennes.

Adopter un chiot doit être une décision mûrement réfléchie. Si tout est mis en place pour qu'éducation, activités, habitudes de vie et équilibre familial soient respectés, cette petite boule de poils, qui deviendra grande, vous apportera le plus grand des bonheurs.

Anne-Sophie Muffat

+ 32 (0)473 / 88.76.81

www.comportementaliste-chien-chat.be

1180 Uccle (Bruxelles)
5080 Warisoulx / La Bruyère (Namur)

Co-fondatrice de l'ABCAEB
Association Belge des Comportementalistes
Animaliers Éthiques et Bienveillants

La Chance de Roméo :

... ou l'expression des émotions et des sentiments chez les animaux !

14 mars 2017

La chatterie... Si je n'étais un chat, je dirais que cet endroit me donne la chair de poule ! Mais... suis-je réellement un chat ? Je n'ai rien de cet être libre, conquérant, souverain. En dépit de mon nom, Roméo, je n'ai rien non plus d'un bourreau des cœurs. En fait, pour l'instant, je ne suis... RIEN ! Au milieu de ces aboiements, de ces mains tendues, de ces feulements, mes seules compagnes fidèles se nomment solitude et peur. Je voudrais traverser les murs, devenir invisible, fuir ces humains qui essaient en vain de m'apaiser. Fuir, oui : fuir ! Caresser des rêves d'évasion et de liberté... Mais je ne le peux pas. Alors, impuissant et résigné, je m'agrippe au sommet de cet arbre aussi déraciné que moi. Peut-être ai-je eu un passé mais maintenant, j'en suis certain, je n'ai plus d'avenir...

22 août 2017

Aucune embellie. Prisonnier de mes angoisses, chaque minute ici est une lutte. Ce matin, Chance, une nouvelle arrivante, me fixe et m'implore de ses grands yeux verts effarés. L'incompréhension se lit dans son regard. Mais je ne réagis pas. J'attends. Je veille. Je guette. J'évite encore tout contact visuel, humain et félin.

Du 23 août 2017 au 14 janvier 2018

Elle a du chien, cette petite Chance ! Farouche ? Timide ? Sans doute, mais vamp d'abord ! Patiente, obstinée, audacieuse, je la vois s'approcher insensiblement de mon repaire. De ronrons rassurants en miaulements provocants, de coups de tête suggestifs en tendres tête-à-tête complices, la voilà qui s'invite délibérément à mes côtés pour partager ma planche de salut ! Qui aurait cru que moi, ce misanthrope solitaire désabusé, je me serais laissé envoûter par cette féline ensorceleuse ? Je le sais : désormais, nous sommes deux, nous ne formons qu'un. Même si je suis devenu son chevalier servant, sa présence m'offre ce cadeau inespéré : une âme câline, compagne de siestes et de jeux dans l'adversité, un ange gardien qui a ravivé en moi des étincelles de bonheur. Aujourd'hui, personne d'autre ne compte que toi qui as brisé mes chaînes pour ensoleiller mon horizon de douceur !

15 janvier 2018

Nous vieillirons à deux ! Lydie et Laurent ont décidé de nous donner un avenir et de nous adopter ensemble...



L'adoption récente d'une nouvelle législation accordant aux animaux la qualité d'êtres sensibles signifie-t-elle pour autant qu'ils sont doués de sentiments et d'émotions au sens où nous l'entendons ? Peuvent-ils tomber « amoureux » ? Si Lydie et Laurent, les adoptants de Chance et de Roméo, en sont résolument convaincus comme l'atteste l'interview qu'ils nous ont gentiment accordée, ces questions soulèvent encore aujourd'hui le débat...

- **Avant d'adopter Roméo et Chance, quels chats partageaient votre vie ?**
Après le décès de Fidjie et Bagheera, deux félines noires, ce fut au tour de Felice (« bonheur » en espagnol) et de Tessy – chatte pourtant réputée « sauvage et inadaptable » - d'illuminer notre vie. Toutes deux sont hélas décédées à un mois d'intervalle, Felice le 2 décembre 2017... et Tessy, le grand amour de la vie de Laurent, le 6 janvier 2018.
- **Quelle personnalité ont-ils laissé apparaître lorsque vous les avez vus pour la première fois ?**
Alors nous savions que nous devrions bientôt nous résoudre à prendre la terrible décision d'accompagner Tessy jusqu'à son dernier souffle, sans nous consulter, Laurent et moi visitions déjà le site d'Help Animals où Roméo et Chance avaient retenu toute notre attention. Chance y était décrite comme « difficile », au tempérament farouche, qui avait noué une relation intime et intense avec Roméo, plus timide. Lorsque Tessy nous a quittés, notre décision était prise... En chatterie, Chance a été fidèle à sa réputation, puisque du fond de son panier, elle a immédiatement craché sur Laurent !
- **Qu'est-ce qui vous a attirés chez eux et a motivé votre décision de les adopter tous les deux ?**
Précisément le fait qu'ils étaient réputés « inapprochables ». C'était un peu comme si nous repartions à zéro. Nous étions leur « bouée de sauvetage » comme ils étaient la nôtre, après la mort de Tessy qui nous avait complètement dévastés. L'idée de départ était que l'un (Roméo, le « trouillard ») tirerait l'autre (Chance, prétendument « agressive ») vers le haut.

- **Quelles difficultés avez-vous rencontrées au cours de vos premières semaines de cohabitation ?**

Contrairement à nos prévisions, l'inverse s'est passé : alors que Chance, véritable « estomac sur pattes » est vite sortie de sa réserve pour satisfaire sa gourmandise, Roméo restait caché, demeurait non réactif. Nous ne le voyions pas car il ne sortait de sa cachette que la nuit. Nous avons alors commis l'erreur de vouloir précipiter le contact en le caressant sur nos genoux. Résultat catastrophique : durant deux mois, il a régressé, le regard fixe, totalement tétanisé...

- **Comment avez-vous gagné leur confiance ? Cette double adoption a-t-elle facilité leur adaptation ?**

Dès son arrivée, Chance n'a cessé de rassurer Roméo en miaulant adorablement, variant ses intonations. Grâce à ses encouragements, il est monté sur la table avec elle pour une séance de câlins de folie ! Nous avons ensuite décidé de leur réserver un espace spécifique dans le salon qui s'est élargi au fil des jours et les a incités peu à peu à explorer d'autres pièces. Quand Roméo a commencé à sortir, nous nous abstenions de croiser son regard pour éviter qu'il ne nous fuie. Et aussi, nous avons instauré des repas à heure fixe pour favoriser le contact ! L'essentiel était de respecter leur rythme sans imposer de contrainte, d'accepter l'art de la lenteur : chaque petit pas supplémentaire représentait une récompense : en juillet, Chance nous a laissés la toucher !

- **En quoi consiste leur quotidien à vos côtés ? A vos yeux, pourraient-ils vivre l'un sans l'autre ?**

Aujourd'hui, même si nous avons mis longtemps à restaurer sa confiance, dès que le réveil sonne, Roméo nous attend impatiemment ! Lui aussi connaît le rythme des repas : 8, 16 et 20 heures. Beaucoup plus relax, il est devenu câlin... mais il faut aller vers lui. Chance a rapidement compris qu'elle avait désormais un domaine bien à elle. Joueuse insatiable, elle fait tomber à terre de petits objets si on ne s'occupe pas d'elle. Nous sommes maintenant leur famille. Ces deux-là se sont trouvés en chatterie : jamais ils ne survivraient l'un sans l'autre. D'ailleurs, dès que Roméo apparaît, Chance se colle immédiatement à lui comme un aimant !

- **Qu'est-ce qui vous fait penser que Chance et Roméo s'aiment ?**

Ils sont fusionnels, inséparables. Queues croisées, ils cheminent et jouent ensemble passionnément. Roméo lèche Chance, lui fait sa toilette. Elle lui réclame constamment de longues séances de câlins. Bavarde, expressive, un brin jalouse, mademoiselle exprime sa désapprobation quand nous le caressons : elle l'interrompt aussitôt en faisant écran pour nous rappeler que Roméo lui appartient !

A l'origine était « l'animal-objet »...

La conception moderne de l'animal-objet est généralement attribuée au philosophe français du XVII^{ème} siècle Descartes et à ses successeurs. Pour Descartes, défenseur d'un dualisme entre l'âme et le corps, le corps est une machine, un système matériel connaissable par la science. Mais l'homme possède une âme, pas l'animal. La conséquence de ce principe s'est avérée terrible : l'homme a pu, des centaines d'années durant, traiter les animaux comme des entités dépourvues de sensibilité puisqu'ils étaient tout simplement considérés comme de vulgaires objets.

Les animaux ressentent-ils des émotions et des sentiments ?

Avec l'évolution de l'éthologie, rares sont ceux qui contestent encore que les animaux disposent d'un certain registre émotionnel. Reste à comprendre la nature exacte de ces sentiments, et dans quelle mesure leurs émotions peuvent être comparées aux nôtres. A force d'humaniser leur comportement, n'y a-t-il pas un risque d'anthropomorphisme ? Sur le plan scientifique, les avis sont partagés. Ainsi, si le neuropsychiatre Boris Cyrulnik affirme que « les animaux vivent dans un monde d'émotions, de représentations sensorielles et sont capables d'affection et de souffrance mais ce ne sont pas pour autant des hommes », le neurologue Antonio Damasio observe de son côté que, « pour savoir si tel ou tel animal éprouve ou non des sentiments, il faudrait pouvoir vérifier si, dans son cerveau, il existe une cartographie de son organisme, comme c'est le cas chez l'humain ». Aujourd'hui encore, ce débat est loin d'être clos...

L'ocytocine : l'hormone de l'amour...

Les chiens (comme les chats et d'autres animaux) produisent de l'ocytocine, dite « hormone de l'amour et du bonheur ». Paul Zak, professeur à l'université de Californie l'a prouvé en menant une expérience dans un refuge animalier de l'Arkansas auprès d'un chien et d'une chèvre qui jouaient très souvent ensemble. Après avoir prélevé un échantillon de leur sang en deux étapes, la comparaison entre le moment où les deux compères jouaient d'abord dans le même enclos, et ensuite après les avoir séparés a démontré que, lorsque le chien était avec la chèvre, son taux d'ocytocine dans le sang avait augmenté de 48% ! D'autres chercheurs ont observé qu'après avoir joué ensemble 15 minutes avec des humains, nos animaux de compagnie connaissent une forte montée d'ocytocine.

Toutefois, si de telles observations du comportement représentent une façon d'étudier les émotions animales, elles restent sujettes à caution malgré leur caractère émouvant aux yeux de certains scientifiques qui considèrent qu'on ne peut évaluer ni une pensée ni un sentiment. Présumer de leur existence chez les animaux serait donc, pour eux, scientifiquement prématuré.

Anne Dumortier



POURQUOI EST-CE SI IMPORTANT DE VERMIFUGER NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE ?

Administrer un vermifuge est l'acte principal pour lutter contre les **parasites internes**. En effet, ces parasites peuvent être dangereux aussi bien pour la santé des animaux que pour leur entourage, ... dont vous faites partie ! Un animal parasité ne se remarque pas spécialement, c'est pourquoi il existe des actions préventives à mettre en place.

En plus il est important de maintenir des **règles d'hygiène**, comme ramasser les crottes non seulement dans les endroits publics mais aussi dans votre jardin, puis de les éliminer correctement, se laver les mains avant chaque repas, surtout pour les **enfants en bas-âge** (qui sont davantage au contact du sol où se déposent les larves). Il faut aussi empêcher les « léchouilles » dans le visage, car n'oublions pas qu'ils se lavent avec leur langue ! Le système immunitaire est moins développé chez les enfants ! Lavez donc régulièrement le couchage et les jouets de vos petits compagnons. Traitez-les également contre les parasites externes : en effet, les puces transmettent des tœnias (*Dipylidium*) quand elles piquent ou qu'elles sont avalées.

Il existe plusieurs types de vers. Selon leur morphologie, on parle de vers plats ou de vers ronds dont certains sont transmissibles envers les humains (Ankylostomes, Echinococcose, Toxocarose).

Toxocara Canis et **Toxocara Cati** sont des ascaris qui vivent dans l'intestin des carnivores. Ils se contaminent soit par l'ingestion des œufs émis dans les crottes, ou par l'ingestion d'un hôte paraténique (intermédiaire) lorsqu'ils chassent une proie. Lorsque l'œuf qui contient en fait une petite larve (L3) est ingéré, celle-ci elle migre par voie sanguine vers le foie et les poumons où elle se transforme en larve (L4) qui remonte par l'œsophage et se retrouve dans le tube digestif, et ainsi dans les matières fécales des animaux.

Chez les carnivores adultes, cette larve migre dans les muscles où elle se fixe : on parle alors de migration somatique. En cas de gestation par un processus hormono-dépendant, la larve quitte le muscle où elle dormait, elle voyage dans les vaisseaux sanguins et est **transmise aux fœtus par voie transplacentaire** vers le 23ème jour de gestation. Ensuite par voie galactogène elle se retrouve dans le lait à partir du dernier quart de la gestation.

Exception : chez les chats, la larve de *Toxocara Cati* est transmise uniquement par voie galactogène. Mais à la naissance, 100 % des chiots et des chatons sont parasités !

Sans une vermifugation efficace, ils sont affaiblis parce que les parasites volent leurs nutriments et vivent à leurs dépens. Chez les chiens adultes et seniors, l'infection est moins fréquente parce qu'ils se sont en principe immunisés. En revanche, chez les chats adultes, les larves ne migrant pas, il n'y a pas d'immunité et une ré-infestation des chats adultes et seniors est toujours possible. Lors d'ingestion du parasite par un humain, l'évolution du parasite est incomplète dans le sens où il ne se développera pas en ver adulte mais où l'œuf du parasite se transforme en « larva migrans interna » qui migre vers les systèmes oculaire, viscéral et neurologique.

En Belgique, en moyenne 18 % des chiens et des renards sont infectés, 8 % des chats domestiques et 66 % des chats errants le sont. Aucune résistance médicamenteuse n'a été prouvée : tous les vermifuges enregistrés sont efficaces.

CONSEIL VÉTÉRINAIRE :

- Il est conseillé de vermifuger les chiots et les chatons au moins une fois par mois jusqu'à 6 mois. Ensuite à l'âge adulte c'est leur mode de vie (urbain, campagne, chasse, voyages, pension, présence d'enfants...etc). qui permettra à votre vétérinaire de déterminer la fréquence de vermifugation, qui est en général de 2 à 4 fois par an.
- En cas de doute, un examen des selles peut être utile pour traiter plus efficacement (apportez un échantillon de selles à votre vétérinaire).
- Si vous avez oublié de vermifuger ou que vous n'êtes pas sûr et que votre compagnon doit être vacciné, faites-le quelques jours auparavant, cela va améliorer la réponse immunitaire au vaccin.
- Si votre chien séjourne dans la région méditerranéenne, il faut le vermifuger à son retour. En effet, dans ces régions, les moustiques transmettent par piqûre des larves de *Dirofilaria* qui se logent soit dans des kystes sous-cutanés soit dans la circulation sanguine, puis dans le cœur et entraînent une Dirofilariose cardiaque mortelle.
- Si vous retrouvez un morceau de comprimé après plusieurs jours sur le coin du tapis, vous pouvez en redonner immédiatement un autre.
- Les vermifuges existent sous plusieurs formes : comprimés, gouttes appétentes, friandises au goût de viande, pipettes pour application cutanée. Votre vétérinaire vous guidera selon la taille de votre animal de compagnie.
- Les vermifuges pour chats sont différents des vermifuges pour chiens.
- Il existe un panel de marques de vermifuges sur le marché, votre vétérinaire vous conseillera.
- Nous utilisons de plus en plus des vermifuges à large spectre qui luttent contre tous les vers, qu'ils soient ronds ou plats.



EN CONCLUSION :

Il faut vermifuger nos animaux non seulement pour leur santé mais surtout pour éviter un problème de santé publique (en effet 40 % des membres du corps médical ignorent que les matières fécales des animaux peuvent transmettre des vers à l'homme).

L'ESCCAP (European Scientific Counsel Companion Animal Parasites) préconise un traitement préventif 4 fois par an.

Christiane LOEMAN
Vétérinaire, administrateur
chez HELP ANIMALS

A QUI S'ADRESSER EN CAS DE MALTRAITANCE ANIMALE ? (à part, bien sûr, aux S.P.A.)

INTRODUIRE UNE PLAINTE EN LIGNE

BRUXELLES-CAPITALE

Ministre responsable :
Madame Bianca DEBAETS

Bruxelles Environnement
Département Bien-être animal
Tour et Taxis 86c / 3000
1000 Bruxelles

E-mail : info@environnement.brussels
Site : www.environnement.brussels
Tél : **02/775 75 75**

WALLONIE

Ministre responsable :
Monsieur Carlo Di Antonio

SPW – DGARNE
Service Bien-être animal
Chaussée de Louvain, 14
5000 Namur

E-mail : ubea.dgarne@spw.wallonie.be
(gratuit – général)
Tél : **081/33 60 50** ou **17 18**

FLANDRE

Ministre responsable :
Monsieur Ben Weyts

Kabinet Minister
Ben Weyts
Martelaarsplein, 7
1000 Brussel

E-mail : dierenwelzijn@vlaanderen.be
(gratuit – général)
Tél : **02/552 66 00** ou **17 00**

Mercredi
5 décembre,
c'était la journée
mondiale des
bénévoles !



A cette occasion, deux équipes de la société Isobar ont souhaité mettre la main à la « patte » pour découvrir la vie en refuge. Nous avons eu le plaisir de faire la rencontre de Rémy, Luleta, Yannick, Aude et Capucine à Anderlecht, et de Sandrine, Mirthe, Alain, Maximilien, Sandrine (2) et Douglas à Braine-le-Château !

Merci à eux pour leur bonne humeur, leur énergie, leurs conseils en communication et leurs soins à nos petits et grands pensionnaires...



*Pour vos vœux, vos encouragements, votre amitié
et les nouvelles de nos anciens protégés, nous vous disons*





LEGS & TESTAMENTS POUR LA CAUSE ANIMALE

VOUS AVEZ AIMÉ VOS ANIMAUX TOUT AU LONG DE VOTRE VIE ?

N'oubliez pas que la meilleure manière de continuer à les aimer est de prévoir en leur faveur un legs testamentaire, afin de faire en sorte que votre combat pour la protection de nos amis injustement appelés « les bêtes » continue lorsque vous ne serez plus là.

Les refuges pour animaux et associations de protection animale ne peuvent mener leur action que grâce à la générosité de leurs membres, et surtout grâce à ces legs testamentaires qui ont donc une importance absolument essentielle...

Help Animals peut vous renseigner des notaires "animals friendly"

Pensez-y en temps utile !



*Vos dons sont
notre **unique**
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

Merci pour eux !

 Belfius BE 57-068-2036135-35  ING BE 71-310-0029180-69

bpost

PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

P 00 41 30



PRIX : 1,50 €

Help Animals

203 rue Bollinckx - 1070 Anderlecht

🕒 **OUVERT TOUS LES JOURS** de 10h00 à 17h00
(Sauf les dimanches et jours fériés)

T. 02/523.44.16 F. 02/520.19.76

10 rue du Bois d'Apechau
1440 Braîne-le-Château

🕒 **OUVERT TOUS LES JOURS** de 13h00 à 17h00
(Sauf les dimanches et jours fériés)

www.helpanimals.be

INFO@HELPAIMALS.BE

 facebook.com/helpanimals.be